



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)



FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
(FLASH)

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE « ESPACE, CULTURES et
DEVELOPPEMENT »

FILIERE : SOCIOLOGIE-ANTHROPOLOGIE

OPTION : SOCIOLOGIE DU DEVELOPPEMENT

MEMOIRE DE DEA

SUJET :

**PERCEPTIONS SOCIALES DE LA FEMME
FONCTIONNAIRE A N'DJAMENA (TCHAD)**

Réalisé par :

CHERIFA RAB-AH AMINE

Sous la direction de :

Professeur Albert NOUHOUAYI
Professeur Titulaire Philosophe et
Socio-Anthropologue des Universités
du CAMES
Professeur Titulaire Emérite des
Universités Nationales du Benin

Le 31 Janvier 2013, Cotonou (BENIN)

Mention : Bien

Année académique : 2012-2013

DEDICACE



Mes parents :

- AMINE CHERIF OUMAR
- ZAKYA MOULAYE ABDERHAMANE

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de mémoire le Professeur Emérite Albert NOUHOUAYI pour sa disponibilité, son dévouement, son encadrement et ses encouragements à la réalisation de ce travail.

A mon encadreur le Docteur Dodji AMOUZOUVI pour ses remarques et ses critiques à la réalisation de ce mémoire.

A tout le corps Professoral de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire « Espace, Cultures et Développement » et du département de Sociologie-Anthropologie de l'Université d'Abomey-Calavi pour leur dévouement à notre formation et aux membres du jury qui, malgré leurs multiples occupations, ont accepté d'examiner ce memoire afin d'apporter leur contribution à l'amélioration du travail.

A mes parents, frères, sœurs, ami(es) et tous ceux qui ont contribué de près ou de loin a la réussite de ce travail.

SOMMAIRE

Titres	Pages
Résumé.....	7
Introduction.....	8
Chapitre I : Fondements théoriques et conceptuels.....	12
Chapitre II : Cadre méthodologique et monographique de l'étude.....	23
Chapitre III : le statut de la femme tchadienne au Tchad.....	31
Chapitre IV: femme : lois et pratiques sociales.....	45
Chapitre V : discours sociaux et stratégies émancipatrices de la femme fonctionnaire.....	50
Conclusion.....	58
Bibliographies.....	60
Annexe.....	65
Table des matières.....	70

SIGLES ET ABREVIATIONS

BEPCT : Brevet d'Etudes du Premier Cycle/Tchad

PNG : Programme Nationale Genre

INSEED : Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques

RGPH : Recensement général de la population et de l'habitation

CEFOD : Centre d'Etude et de Formation pour le développement

DPP : Déclaration de la Politique de la Population

DPIFD : Déclaration Politique d'Intégration de la Femme au Développement

CELIAF : Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines

ONG : Organisations Non Gouvernementales

INADES : Institut Africain pour le Développement Economique et Social

BELACD : Bureau d'Etudes, de Liaison des Actions Caritatives et de Développement

OXFAM: Commitee for Famine Relief

APIBASE : Association d'Appui aux Initiatives de Base

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

FNUAP : Fonds des Nations Unies pour la Population

FAO: Food and Agriculture Organization

ECOSIT : Enquête sur la Consommation des Secteurs Informels au Tchad

CEDEF : Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes

ODSTA : Organisation Démocratique Syndicale des Travailleurs Africains

OIT : Organisation Internationale du Travail

LTDH : Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme

ATPDH : Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme

FIDH : Fédération Internationale des Droits de l'Homme

DAF : Directeur Administratif et Financier

CNAR : Centre National d'Appui à la Recherche

RESUME

La présente étude réalisée à N'djamena explique la perception sociale de la femme fonctionnaire, à travers les coutumes et les mœurs. Depuis la ratification le 09 juin 1996 de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 2005), la femme continue de subir la discrimination. L'objectif général de ce travail est de décrire la perception sociale de la femme fonctionnaire à l'aune des règles socioculturelles, des pratiques et de stratégies.

La taille de l'échantillonnage composé de cinquante (50) personnes, m'a permis de produire les données à travers les guides d'entretien adressés aux femmes et hommes fonctionnaires ainsi qu'aux chefs religieux. La technique d'échantillonnage est la « boule de neige ». Cette phase empirique a été renforcée par la revue documentaire, l'observation participante, l'entretien semi-structuré.

Les données recueillies ont été traitées et analysées manuellement selon les objectifs à atteindre. Il ressort de l'étude des opinions, que la femme fonctionnaire est victime d'une discrimination. Cette étude a démontré que le premier élément qui témoigne de cette discrimination est d'autorité traditionnelle. En effet dans les sociétés patrilinéaires, la tradition prévoit que l'homme soit le chef de la famille. A ce titre, il acquerrait une certaine autorité qui marquait sa différence avec les autres membres de la famille qui faisaient allégeance (femme).

Mots clés : perceptions sociales, femme fonctionnaire, discrimination, N'djamena.

ABSTRACT

This study, conducted in N'djamena, explains the social perceptions of women civil servants, through customs and manners. Since the ratification of June 9, 1996 the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW), despite that, the women are still discriminated. The main purpose of this work is to describe the social perceptions of women civil servants in terms of socio-cultural rules, practices and strategies.

The sample size comprised of 50 people, has enabled us to produce data. The interview was addressed to women and men civil servants and religious leaders. The sampling technique is the "snowball". This empirical stage was strengthened by the literature review, participant observation, semi-structured interview.

The data collected were processed and analyzed manually according to the objectives. It appears from the study of opinions that the female officer is a victim of discrimination. This study demonstrated that the first element that reflects this discrimination is the authority, tradition and religion. Indeed, in patrilinear societies, tradition states that man is the head of the family and through this title, he acquired certain authority that marked its difference from other family members who owed allegiance (female).

Keywords: social perceptions, women civil, N'djamena, discrimination.

INTRODUCTION

Dans les sociétés de l'Afrique subsaharienne en général et au Tchad en particulier, les modes de vie sont majoritairement patriarcaux ; d'où les inégalités de genre s'observent dans tous les domaines de la vie économique et sociale. Par ailleurs, l'autorité de l'homme dans la famille semble avoir eu des répercussions assez particulières notamment dans les relations hommes/femmes et hommes/enfants. Les relations entre époux sont tout à fait différentes suivant les cas. La perception spécifiée des rôles masculins et féminins est à la base de la répartition des tâches ; le rôle des hommes est « pourvoyeur en vivres » d'assurer les affaires publiques tandis que la femme est impliquée dans le renforcement des relations sociales (mère au foyer). La société tchadienne donne plus de droits aux garçons qu'aux filles, ceci est renforcé par l'ignorance des textes et lois en la matière par les femmes impliquant la prépondérance de la tradition. Dans les religions traditionnelles, la femme est associée aux patrimoines et assimilée aux biens de son époux, à ce titre elle est donnée en héritage à un frère ou à un cousin du défunt sans son avis dans la majorité des cas.

La division du rôle qui est née des stéréotypes, attribue à la femme un rôle inférieur à celui de l'homme. Ainsi, la femme a été pendant longtemps marginalisée et victime de la discrimination au sein de la société. Selon le rapport sur le développement humain, « les femmes sont les victimes les plus grandes des inégalités dans l'exercice du pouvoir et de ses conséquences » (PNUD, 2005). Vu cet état alarmant, la communauté internationale à travers les conférences et sommets internationaux a mené des actions en faveur de la femme pour améliorer son statut et sa condition de vie, dont la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDEF) de 1979 ratifiée en 1984, la conférence mondiale sur les droits de l'Homme tenue à Vienne en 1993, la conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) de 1994 au Caire, le sommet du millénaire de 2000 et le sommet mondial de 2005 tenus à New York. Il a été question dans ces différentes assises des droits de la personne humaine en vue de lutter pour l'élimination de toutes formes de pratiques discriminatoires à l'égard de la femme.

Malgré tous ces efforts fournis, force est de constater que les obstacles subsistent toujours ; à savoir la discrimination au niveau de la formation, de l'emploi, de l'accès au crédit, aux terres, de la rémunération comme l'indique un rapport des Nations-Unies sur « l'égalité des sexes, le développement économique et la paix ».

La femme Tchadienne subit la discrimination, et n'a pas eu sa place dans la société traditionnelle ; elle a été reléguée au second rang et le rôle qui lui a été conféré est celui d'une ménagère et reproductrice. C'est pourquoi d'ailleurs le taux de scolarisation des femmes est très faible : 49% en 1993/1994 à 62% en 1999/2000 (EDST2, 2000). Les règles et les normes de la société tchadienne sont beaucoup plus basées sur la tradition et la culture ; et ces dernières tirent leur origine de la pratique religieuse.

Dans une étude portant sur la tribu Massai de la Tanzanie (Bonini, 1998) écrit : « Si la scolarisation des garçons peut avoir certaines retombées positives sur l'unité familiale, celle des filles est en général considérée comme inutile, ne pouvant profiter à la famille. [...]. Les connaissances que la jeune fille aura accumulées durant sa scolarité ne pourront être d'aucun profit pour ses parents mais bénéficieront à sa belle famille au côté de qui elle réside désormais ».

L'éducation des enfants favorise plus les garçons que les filles surtout au niveau de la scolarisation tant primaire, secondaire que supérieure. Selon (l'EDST2, 2004) 73% des femmes et 54% des hommes sont analphabètes, sans compter 34% des femmes et 23% des hommes qui n'ont pas achevé le cycle primaire. L'indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire est passé de 0,40 en 1990 à 0,70 en 2009.

Au secondaire, les garçons sont relativement plus importants (57,5%) que les filles (26,9%) ; ce qui représente un écart de 30,6 points. Dans la catégorie des élèves âgés de 21-24 ans relatifs au supérieur, le niveau de scolarisation des garçons est supérieur de 23,6 points à celui des filles (37,5% contre 13,9%). La discrimination dont souffrent les filles en matière d'accès à l'enseignement secondaire est forte et ne faiblit guère depuis une quinzaine d'années.

Selon la Direction de la programmation (DAPRO) du Ministère de l'Education Nationale, l'indice de parité filles/garçons était de 0,29 en 2000 et de 0,32 en 2008-2009. Ces indices sont confirmés par la proportion de reçus aux examens selon le sexe : 27% des lauréats du BEPCT (Brevet d'Etudes du Premier Cycle/Tchad) étaient des filles en 2008, contre 20,5% pour le Baccalauréat pour la même année.

L'accès des filles à l'enseignement supérieur est encore très minoritaire et stagne depuis une dizaine d'années. En 2008, on comptait 2400 filles sur 18 400 étudiants inscrits, soit 13%. Ce taux est stable parce qu'il était de 14% en 1999 et de 12% en 2000. Les femmes sont moins diplômées que les hommes : neuf femmes sur dix (87,9%) sont sans diplôme contre huit hommes sur dix (83,2%).

Tous ces facteurs socioculturels qui pèsent sur l'éducation de la femme, expliquent la faible présence de la femme dans les administrations publiques et même privées. Aujourd'hui celles qui ont réussi, ont des difficultés à gérer leur vie, du fait que le poids de la tradition pèse toujours sur elles ; donc quel que soit le poste qu'elles occupent, elles sont limitées et réservées.

Les femmes fonctionnaires continuent de subir la discrimination, malgré la constitution de la république du Tchad de 1996 révisée en 2005 parlant de (l'article 13 et 14). Les pratiques sociales n'appliquent pas cette loi, elles se basent toujours sur la tradition et les coutumes, et considèrent la femme comme un être inférieur qui est destinée à procréer et s'occuper de son foyer.

Dans une étude sur le Burkina Faso, Gérard (1998) souligne que les femmes sont considérées comme des biens matrimoniaux, gage de la reproduction biologique et sociale de la parenté au point où leur émancipation en dehors du cadre lignager et des réseaux d'alliance menacerait l'équilibre social. C'est donc pour cette raison qu'elles sont tenues à l'écart des domaines masculins, notamment ceux du savoir et du pouvoir, propices à une telle émancipation.

Somme toute, le poids de la tradition, les privilèges sociaux, les valeurs ancestrales et la religion constituent dans une certaine mesure des freins à l'épanouissement de la femme fonctionnaire.

Ainsi, la perception sociale de la femme fonctionnaire devient un frein pour le développement de la femme. Les pratiques sociales qui définissent les règles de la société deviennent un problème majeur sur la fonction de la femme. C'est dans cette optique que j'ai choisi dans le cadre de la réalisation de mon mémoire de DEA en Socio-Anthropologie du développement d'étudier : « **la perception sociale de la femme fonctionnaire à N'Djamena (Tchad)** ».

Pour mieux comprendre les problèmes que soulèvent la perception sociale de la femme fonctionnaire, l'étude aborde les éléments théoriques et méthodologiques qui ont permis la collecte et l'analyse des données. La charpente analytique aborde le statut de la femme Tchadienne, ainsi que la perception en fonction des règles socioculturelles et religieuses.

CHAPITRE I

FONDEMENTS THEORIQUES ET CONCEPTUELS

1- PROBLEMATIQUE

1-1- Constats

Dans la société du Tiers monde, l'organisation sexuée de la société attribue des tâches selon lesquelles l'homme en tant que soutien de la famille, est impliqué dans le travail productif à l'extérieur de la maison, tandis que la femme, en tant qu'épouse et mère au foyer endosse toutes les responsabilités du travail domestique et reproductif dans le ménage. On considère que cette organisation sexuelle de la société reflète l'ordre « naturel ».

Au Tchad, les femmes représentent 52% de la population ; le statut social de la femme tchadienne est marqué par l'inégalité et la dominance. Cette discrimination est née de la pratique traditionnelle et religieuse qui est inculquée dès le bas âge. « La femme tchadienne est le pilier de la famille, elle est au centre des relations qui se font à l'intérieur des unions et cela quel que soit son niveau intellectuel. L'importance de son rôle économique et affectif est patente, mais force est de relever que, dans nos sociétés, la valeur de la femme se reconnaît d'abord par son rôle d'épouse au foyer et de mère » (Claire J., 2009). Du point de vue de l'éducation, on inculque à la petite fille dès le bas âge une image peu valorisante de la femme. Les travaux domestiques lui sont attribués d'office, cela en vue de lui faire comprendre qu'elle a intérêt à "bien se comporter" pour trouver un mari.

Les femmes intellectuelles Tchadiennes sont souvent victimes des préjugés dans le milieu social et professionnel ; les coutumes leurs imposent des interdits qui deviennent des véritables obstacles à leur épanouissement individuel. Elles subissent également des frustrations, elles sont victimes des jugements négatifs et de plusieurs pesanteurs socioculturelles. Elles n'arrivent pas à avoir une vie stable et satisfaisante malgré leurs multiples tâches, ces femmes arrivent à entretenir leurs foyers, assurer l'éducation de leurs enfants et accomplir leurs travaux professionnels. La scolarisation des filles n'est pas encouragée par la coutume, la règle de la société ne permet pas à la femme d'agir librement. Même si avec le temps elles ont eu le droit à fréquenter l'école, où elles en sont devenues instruites ; n'empêche qu'il y ait toujours des normes et des règles qu'elles doivent suivre. Celles de ne pas parler en publique ou devant les hommes.

Ces femmes intellectuelles sont accusées de contrôler leur fécondité, beaucoup pensent que la femme intellectuelle est maîtresse de son corps, par rapport aux femmes qui n'ont pas été à l'école.

Déjà difficile pour elles de mener cette vie, celle d'épouse et d'employée ou encore de jeune fille parfaite, elles ont besoin de plus de considérations et moins de pressions et de jugements de la part de la société tchadienne. Pour la société, la femme doit seulement se contenter de son foyer, s'occuper de ses enfants, de son mari et n'a pas à prendre des décisions.

La femme fonctionnaire est une victime parmi tant d'autres femmes intellectuelles ; l'image que la société a d'elle est différente de celle qui est au foyer. Ces femmes fonctionnaires intellectuelles sont confrontées à plusieurs problèmes liés à leurs professions ou à leurs foyers.

Dans Kathleen, 1981. « Une jeune femme coiffeuse, mère d'un jeune enfant, était tiraillée entre l'attachement à son travail et les pressions sociales qui l'incitaient à cesser de travailler pour s'occuper à plein temps de son foyer. Elle avait fini par se suicider ».

Ces femmes s'organisent à gérer leurs foyers, leurs boulots et l'éducation de leurs enfants ; malgré les préjugés vis-à-vis de ces femmes, elles contribuent au développement du pays. Malgré l'égalité de tous les citoyens, il y a toujours cette impression d'infériorité. La pratique sociale prend le dessus sur la loi car le fait d'inculquer le stéréotype sexuel dès le bas âge devient un handicap, c'est à partir de là que naît l'idée de la division sexuelle de la société entre l'homme et la femme. L'attribution des tâches par la société à la femme (ménage et reproduction), devient un handicap pour son évolution et sa vie active et professionnelle ; ainsi les normes et les pratiques sociales sont devenues un blocus pour les femmes fonctionnaires.

Dans un tel contexte, comment les perceptions sociales de la femme Tchadienne fonctionnaire évoluent-elles en fonction des normes, et pratiques sociales ? Pour mener l'étude, des hypothèses ont été émises et des objectifs définis.

1-2- Hypothèses

- Les règles socioculturelles et religieuses structurent les perceptions sociales de la femme fonctionnaire ;
- Le rapport du genre dans les pratiques sociales détermine les perceptions sociales de la femme fonctionnaire ;
- Les stratégies émancipatrices de la femme fonctionnaire s'expliquent par les perceptions sociales.

A partir de ces hypothèses découlent les objectifs de recherche.

1-3- Objectifs de recherche

1-3-1- Objectif général

Le présent travail a pour objectif de rendre compte la perception sociale de la femme fonctionnaire à l'aune des règles socioculturelles, pratiques et stratégies.

1-3-2- Objectifs

Présenter la dynamique de la perception sociale en fonction des règles socioculturelles et religieuses ;

- Répertorier les pratiques et discours sociaux par rapport au statut de la femme fonctionnaire;
- Identifier les stratégies émancipatrices de la femme fonctionnaire.

2- Cadre conceptuel

2-1- Clarification conceptuelle

« Le cadre opératoire forme un élément central du projet de recherche et du travail » (Mace, 1997). L'analyse conceptuelle est « de concrétiser le problème abordé en identifiant les principaux aspects et en les représentant par des éléments directement observables, de focaliser les observations sur un nombre limités de facteurs identifiés qui forment un schéma logique d'explication possible du problème et enfin de mesurer et quantifier les variables étudiées par le biais des indicateurs directement observables » (Bordeleau, 1997).

Ainsi la notion de **perception sociale**, de **pratique sociale** et de **stratégie émancipatrice** seront réorientées et définies de façon opératoire.

La notion de **perception** est la fonction par laquelle notre esprit se forme une représentation des objets extérieurs (Grawitz, 2004). Donc ici, le domaine de la **perception sociale** s'intéresse à comment nous jugeons les personnes qui nous entourent, comment nous formons une impression d'autrui. Une fois cette impression formée, elle va être lourde de conséquence. Cela va orienter nos réactions affectives vis-à-vis de cette personne. Cela va également orienter : nos prédictions quant à la possession d'autres comportements, nos inférences par rapport à sa possession de traits de personnalité. En utilisant un trait de personnalité, nous supposons un certain nombre de choses comme : il est stable. Nous supposons que les traits de personnalité permettent de différencier les individus entre eux, ce qui contribue à la catégorisation sociale. Nous présupposons que ces traits ont des relations entre eux. Il y a ici l'effet de Halo : lorsqu'on attribue des caractéristiques à une personne, nous avons tendance à lui attribuer d'autres caractéristiques par la suite et l'inverse.

Le concept de **pratique sociale** : la **pratique** est une activité mettant en œuvre les principes d'un art ou d'une science, d'une doctrine ou d'un corps d'obligations. Selon (Lucien, 1903) « Les règles de la conduite individuelle et collective, le système des devoirs et des droits, en un mot les rapports moraux des hommes entre eux ». Correspond, dans la tradition marxiste, à un processus productif (cf. les travaux de Louis Althusser). Une logique et des comportements spécifiques à chaque milieu (Bourdier, 1980). Une **pratique sociale** désigne en sociologie une façon de faire, une action (individuelle ou collective) socialement transmise ou envisagée dans un contexte social. Le terme fait l'objet de conceptualisations différentes, en fonction des diverses approches théoriques qui analysent ce phénomène. Donc la **pratique sociale** au sens le plus général, comportements concrets des acteurs sociaux. Pour la sociologie fonctionnaliste, elles constituent l'expression des rôles sociaux. Pour l'anthropologie, elles sont un des objets fondamentaux de l'enquête de terrain : elles donnent lieu à description, puis à théorisation. Pour Pierre Bourdier, les pratiques sociales individuelles sont déterminées par les *habitus*. Dans la sociologie contemporaine, on étudie non pas les pratiques sociales en général, mais telles ou tel type de pratiques (cultures, religieuses, etc) (Yves et al, 2007).

Le concept de **stratégie émancipatrice** : La **stratégie** peut être globalement définie comme étant un ensemble de décisions d'actions et d'opérations prises afin d'aboutir à la réalisation des objectifs assignés. Le deuxième concept : « L'émancipation est, dans sa version minimale, une libération d'une autorité, d'une servitude, d'un pouvoir, la sortie ou l'affranchissement d'une tutelle. Dans une perspective plus assertive, l'émancipation est le pouvoir d'augmenter son emprise sur son environnement économique, social et culturel et si possible la capacité à pouvoir agir et transformer cet environnement » (Tilman et Grootaers, 2007). Les stratégies émancipatrices seraient donc un ensemble d'actions, de décisions et d'opérations prises par un groupe d'individus afin d'augmenter leur emprise sur leur environnements économique, social et culturel.

2-2- Délimitation thématique

Dans ce travail la préoccupation majeure se situe au niveau de la perception sociale de la femme fonctionnaire de l'administration publique à N'Djamena/Tchad. Il s'inscrit dans le domaine de la **sociologie du genre** qui a pour but d'enquêter sur le rapport hommes/femmes dans le milieu socioprofessionnel. Mais ici, l'étude se limite juste sur les perceptions que la société a de la femme fonctionnaire.

2-3- Justification du choix du sujet de recherche

Le rôle de la femme tchadienne se limite à la procréation et à son travail domestique quelle que soit sa classe sociale ou sa religion, elle vit sous le poids de la tradition ; son éducation est marquée par le devoir d'une bonne mère ou femme au foyer.

La division sexuelle des tâches dans le temps entre l'homme et la femme est devenue un vrai handicap pour le développement et l'épanouissement de la femme. De nos jours, la femme fonctionnaire n'est pas seulement une mère exemplaire s'occupant de l'éducation de ses enfants, de son foyer et des travaux ménagers, mais contribue aussi à la charge de la famille et l'entretien de la maison. Parmi ces intellectuelles, il y a des femmes célibataires, des jeunes filles mères et les femmes chefs de famille qui jouent plusieurs rôles dans la vie active, que ça soit à la maison ou au sein de leur travail, entreprise ou administration. Les normes et les règles de la société ne permettent pas à la femme intellectuelle d'agir selon sa volonté, sa conduite est dictée par ces pratiques. Malgré l'égalité qui lui est accordée, elle est toujours sous le poids de la tradition. D'où la nécessité d'étudier « la Perception sociale de la femme fonctionnaire de l'administration publique à N'djamena (TCHAD). »

2-4- REVUE DE LA LITTÉRATURE

Les ouvrages et travaux qui traitent de la question de la discrimination faite aux femmes, de leurs statuts, de leurs professions, et de la problématique du genre sont abondants. Dans le cadre de cette étude, j'ai fait recours aux ouvrages, mémoires, articles et travaux relatifs à la situation de la femme dans le milieu professionnel, social et à la question du genre. En effet, les revues utilisées dans ce document abordent la question liée à la problématique du sujet de recherche. Dans la société antérieure, la femme n'avait pas une grande place, son rôle est limité. D'une part, il y a la tradition et la culture qui ont leurs parts de responsabilité du rôle que joue la femme dans la société. On éduque dès le bas âge aux enfants le rôle qu'ils devraient incarner dans l'avenir. La tradition veut que la fille devienne comme sa mère (femme au foyer ou une bonne ménagère). Tandis que le garçon va incarner l'image de son père. En se référant à Dumont (2002), qui pense que la longue marche de l'Afrique vers la démocratie devrait commencer par libérer socialement, économiquement et politiquement les femmes, trop souvent encore considérées comme des quasi esclaves, de véritables " bêtes de somme" - car le potentiel de travail, de création, d'innovation des femmes d'Afrique est fantastique ; et s'il était libéré, il deviendrait absolument fabuleux.

Trop de blocages économiques, sociaux, culturels et religieux empêchent les femmes de ce continent de s'engager dans cette marche vers la démocratie. Cet auteur pose la question d'inégalité de la femme dans la société, on devrait laisser la femme agir sans contrainte pour qu'il y ait un développement en Afrique. Il faut qu'il y ait de changement dans la société pour permettre à la femme d'agir librement et mettre fin à tous les freins qui entravent son évolution et sa participation dans la vie active. Le fait de mettre la pression à la femme ne lui facilite pas les tâches dans la société, tant que certaines traditions ne permettent pas à la femme de prendre la parole en publique, elle ne sera jamais libre ni dans milieu professionnel ni dans sa famille. Ce pendant son rôle est limité, elle ne pourra pas dépasser ses limites tant qu'on ne la considère pas.

L'inégalité entre l'homme et la femme est une acquisition culturelle inculquée à tout un chacun dès le bas âge. Dans l'étude de Pelchat et al (2010), l'égalité de droit est un fait et non une l'idée qu'on a de soi-même comme stéréotype sexuel. Dans cette étude, ils analysent le stéréotype sexuel sur tous les aspects, le fait d'acquérir le stéréotype dès le bas âge devient une utopie pour la société ; c'est à partir de là qu'ils perçoivent déjà l'idée de division sexuelle ou la différence entre le garçon et la fille. Le statut qu'on doit attribuer à chacun, l'homme au caractère fort, le père de la famille, le dirigeant et la femme à caractère faible, mère innocente et affective.

Ainsi, la femme a un statut inférieur à celui de l'homme du fait de la place qu'elle occupe et le rôle qui lui a été attribué. KAKAI (2010), a étudié la représentativité politique des femmes au sein des instances décisionnelles en Afrique Subsaharienne et précisément au Bénin. Au Bénin, malgré la participation réelle et l'égalité de tous les Béninois il y a toujours cette impression d'infériorité et de sous-représentation des femmes. La culture y joue un rôle dans cette marginalisation politique des femmes, elles sont victimes de leur statut et ce sont les hommes qui prennent des décisions à leur place, elles ne font qu'exécuter. L'auteur nous démontre la discrimination de la femme qui est d'origine culturelle. Même si elle a le même droit que l'homme, son statut demeure inférieur.

Larrivé (1993), une étude initiée par le (CAFRAD) Centre Africain de Formation et de Recherche administratives par le développement menée dans dix pays ; cette étude nous montre la discrimination que subit la femme dans le milieu social et professionnel. On perçoit mal le travail féminin, il est mal admis dans le milieu familial que dans le social et professionnel ; les préjugés sociaux ralentissent les femmes dans les performances professionnelles par un double cumul de charge (emploi, vie familiale). Dans le milieu professionnel celles-ci sont sous-estimées et absentes dans les postes de prise de décisions, quand à la promotion, on favorise toujours leurs collègues masculins et parfois pour les stages extérieurs elles sont empêchées par leurs maris ou certaines d'entre elles ont des enfants en bas âge qui exigent leur présence au foyer ; ces lourdes responsabilités familiales qu'elles assument seules les empêchent d'avancer dans leur vie professionnelle ou de prétendre à une promotion. Beaucoup d'entre elles se plaignent du comportement de leurs maris qui ne les aident pas dans les responsabilités familiales et domestiques. Il y a aussi l'influence religieuse, les croyances et traditions qui sont des handicaps pour la femme dans la société ; l'islam à cet égard reconnaît difficilement l'égalité entre l'homme et la femme. Surtout au Nigéria où la place de la femme au sein de son foyer est un préjugé bien assis dans les mentalités. Un homme dont l'épouse travaille n'a pas le contrôle de la responsabilité du chef de famille.

St-Amour et al (2005), ont fait l'étude sur la conciliation travail-famille est une réalité bien vivante dans la société québécoise, comme dans d'autres pays. Les études ont confirmé que les familles ont des difficultés à trouver et à maintenir un équilibre entre leur vie de travail et celle de la famille. Les recherches ont prouvé des conséquences fâcheuses sur la vie familiale et conjugale, sur le plan social et économique ; l'enquête de 1999 au Canada a

prouvé que 52% des femmes qui travaillent n'arrivent pas à concilier ces deux sphères de leur vie.

Ici l'auteur pose le problème de la conciliation de deux vies travail-famille, qui a des mauvaises répercussions dans la vie familiale, non seulement la femme ne passe pas assez de temps avec ses enfants ni son mari, il est difficile de gérer son emploi de temps entre son travail et sa maison. Sur le plan social, la relation conjugale ne marche pas bien et l'éducation des enfants n'est pas assurée.

Bisilliat et Verschuur (2000), dans la partie du triple rôle de la femme : le rôle productif, le rôle reproductif et le rôle au niveau communautaire. Elle essaie de démontrer les anciennes tâches attribuées à la femme, qui est devenue aujourd'hui un point de rencontre entre la vie professionnelle et la vie familiale. Ce sont les femmes qui sont le plus souvent impliquées dans les tâches: (enfants, partenaire, gestion du foyer, économie domestique, tâches ménagères). Elles veulent voir comment renverser l'ancienne sphère publique qui est le triple rôle de la femme par une nouvelle sphère privée celle d'alléger ou de changer la situation de la femme en partageant son rôle domestique avec l'homme. Le fait d'accumuler plusieurs tâches à la femme devient encombrant pour elle. Elle seule ne pourra pas exécuter toutes les tâches, comme on l'appelle : la femme au mille bras, celle qui fait tout.

L'inégalité entre l'homme et la femme a toujours existé depuis l'antiquité, comme nous on nous l'avons souligné dans l'étude. La femme avait une tâche bien définie, ne pouvant rester indéfiniment sur son rôle, elle décide d'évoluer. L'ouvrage de Capo-Chichi (2008) vient appuyer l'étude. L'auteure mène dans une étude à la fois descriptive, explicative et herméneutique d'une part, diachronique et synchronique d'autre part sa réflexion sur la condition des personnages féminins chez Chinua Achebe. Bâtit autour de la problématique « La femme est-elle opprimée dans l'œuvre de Chinua Achebe ? », le regard critique d'une intellectuelle africaine sur la condition de la femme africaine dans l'Afrique pré-coloniale, coloniale et post-indépendance. Dans la première partie de son ouvrage d'Achebe, l'auteure fait une analyse de la condition de la femme de l'Afrique pré-coloniale et coloniale. La femme de l'Afrique pré-coloniale « exerce des fonctions sociales et bénéficie de nombreuses prérogatives, symbole de son pouvoir » même si d'autres paramètres culturels font ombrage et rendent imperceptibles sa « prépondérance sociale ». Cependant, avec l'avènement de la colonisation et les mutations socio-culturelles qui en découlent, la femme africaine de l'œuvre d'Achebe se retrouve dans un paradoxe. La deuxième partie est titrée « la femme à l'époque post- coloniale ». Cette partie est plus explicative que descriptive. L'auteure y montre que le paradoxe, la confusion socioculturel nés avec l'avènement de la colonisation a donné

naissance à « une femme polymorphe dont les principaux atouts sociaux sont l’instruction et le commerce ». La troisième partie de l’ouvrage est intitulée « femme et idéologie ». Elle est herméneutique et constitue la réponse à la problématique autour de laquelle s’est construite la critique. Dans cette dernière partie de son ouvrage, Capo-Chichi « démontre que la femme dans la fiction d’Achebe n’est pas une laissée pour-compte ». Cependant, d’après ses termes, le lecteur de l’œuvre d’Achebe constate l’affaiblissement, voire la disparition du pouvoir féminin à cause de diverses mutations socio-culturelles. Cet ouvrage nous démontre la force de la femme dans la période pré-coloniale, dans cette époque la femme exerçait des fonctions sociales et bénéficie de nombreuses prérogatives, symbole de son pouvoir. Mais avec l’avènement colonial, la femme s’est trouvée dans un paradoxe, elle est entre les pratiques traditionnelles africaines et les nouvelles valeurs occidentales. Par la suite la femme s’est embrouillée et commence à être émanciper et cherche l’égalité entre l’homme.

Ainsi le statut de la femme jugé inférieur à celui de l’homme, par la société détermine ses rapports et sa relation. Selon De Beauvoir (1949), « On ne naît pas femme: on le devient ». « Aucun destin biologique, psychique, économique ne définit la figure que revêt au sein de la société la femelle humaine; c’est l’ensemble de la civilisation qui élabore ce produit intermédiaire entre le mâle et le castrat qu’on qualifie de féminin. Seule la médiation d’autrui peut constituer un individu comme un Autre ». C’est la société qui s’organise et détermine les règles, les normes ; en attribuant le rôle à chaque individu. Si aujourd’hui la femme a un statut inférieur, c’est une situation de fait créée par les hommes.

Dans le Discours d’Orientation Politique de Sankara (1983), il place la question de la femme en priorité : « il accuse l’organisation de la vie politique et économique de la société de dominer la femme et de la réduire au statut de “ bête de somme” ». La femme selon lui est doublement opprimée d’une part par l’homme et de l’autre part les fléaux de la société néo-coloniale. L’émancipation de la femme est une nécessité pour la Révolution, car les hommes et les femmes doivent œuvrer pour le même combat contre la domination impérialiste ».

Il veut transformer la société en changeant les rapports qui sont basés sur le sexe. Pour lui en transformant l’attitude des hommes face aux femmes, en les responsabilisant dans tous les combats, afin de “construire une société libre et prospère ou la femme sera l’égale de l’homme dans tous les domaines”.

Pour qu'il y'ait l'émancipation de la femme, il faut qu'elle-même se mobilise pour conquérir l'égalité et la considération de l'homme.

Thomas Sankara laisse le choix aux femmes de s'affirmer elles-mêmes, de conquérir le monde et gagner leur place dans la société. Il propose aux femmes de s'affirmer, et d'arracher leurs libertés. C'est comme ça qu'elles réussiront à être égales à l'homme.

CHAPITRE II
CADRE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ÉTUDE

1- Présentation du Tchad

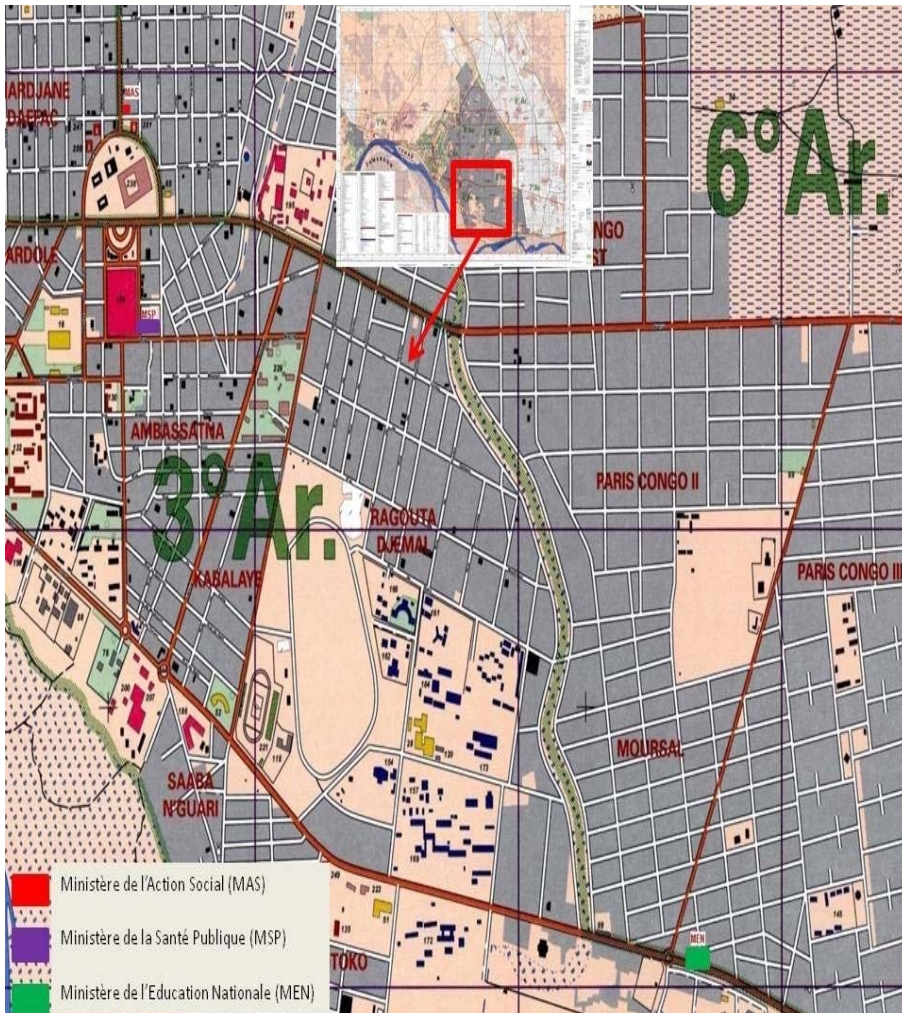


Source : CNAR, 2012

1- Carte du Tchad

Le Tchad est un vaste pays de 1.284.000 km² fortement enclavé au centre du continent Africain , le pays est caractérisé par un climat de type continental chaud et sec réparti en trois zones écologiques distinctes : La zone saharienne, la zone sahélienne, la zone sub-saharienne. La population tchadienne est estimée à plus de 11 175 915 d'habitants en 2009. Plus de 10 % de la population totale vit dans la périphérie de N'djamena la capitale. L'économie n'est pas suffisamment diversifiée. Avant l'ère pétrolière les exportations reposaient à 80 % sur le secteur rural et plus précisément sur les quatre produits (coton, bétail, peaux et gomme arabique) qui procurent presque la totalité des recettes d'exportations.

1-2- Présentation du milieu d'étude



Source : CNAR, 2012

2- Carte de la zone d'étude

Le milieu d'étude choisi est la ville de N'djamena, qui est la capitale de la république du Tchad avec une superficie de 55.125 km² et une population de 993.492 habitants (INSEED/RGPH-2009). Elle fut créée par l'ordonnance N° 39/INT du 22 octobre 1962 et celle-ci dota par la même occasion d'un statut particulier pour la ville de Fort-Lamy. En 2005, elle a été réhabilitée par la loi N°09/PR/2005 du 15 juillet 2005, portant statut particulier de la ville de N'Djamena.

Etant une ville carrefour, elle m'a permis de cibler quelques zones d'étude sur le Ministère de l'Action Sociale qui est à Djamel Bahr, le Ministère de l'Education située au Building de Moursal et le Ministère de la santé Publique situé à Diguel.

1- Nature de l'étude

L'étude du terrain implique une attention particulière aux propos des acteurs :

« Le chercheur prend au sérieux leurs arguments et les preuves qu'ils apportent, sans chercher à les réduire ou à les disqualifier en leur opposant, une interprétation plus forte » (Boltanski, 1990). Cette étude est beaucoup plus qualitative que quantitative. La première décrit les préjugés vis-à-vis de la femme par rapport à la culture et la religion, le statut que la société lui attribue. Elle privilégie les aspects qualitatifs des actions sociales dans le but de les interpréter et de les comprendre, tandis que la deuxième se base plus sur les données statistiques nationales.

3- Modèle d'analyse

Le modèle théorique proposé par Talcott Parsons est l'un des plus complexes que la sociologie produit. Ainsi, si la théorie sociologique proposée par Talcott Parsons est connue sous le nom de « structuro-fonctionnalisme », lui-même préférera finalement le nom de « fonctionnalisme systémique », car la théorie systémique lui semblera ouvrir la voie à une meilleure analyse du fonctionnement des sociétés. **Ordre, fonction et système**

La sociologie parsonnienne vise donc à expliquer comment peut exister un ordre social, plutôt que le chaos. Si un ordre existe, ce n'est pas parce que les individus le veulent où parce qu'il apparaît de lui-même, c'est parce que des modèles culturels ont été intériorisés puis reproduits par les individus: « Le théorème le plus fondamental de la théorie de l'action démontre que la structure des systèmes d'action consiste dans les modèles culturels de signification, qui sont institutionnalisés dans le système social et culturel, et qui sont encrés dans la personnalité et l'organisme. »

L'ambition de Parsons est donc d'expliquer comment un ordre peut-exister sur la base des actions individuelles. La sociologie de Parsons part donc dans deux directions : d'une part il analyse l'action et montre comment celle-ci est structurée et régulée par le système et d'autre part il analyse le système et montre comment celui-ci est organisé et mobilise une multitude d'actions. Si Parsons souhaite donc saisir le fonctionnement de la société, il considère que celle-ci doit être appréhendée comme un système.

Si le fonctionnalisme explique l'existence de diverses institutions ou les pratiques par leur fonction, la théorie des systèmes veut rendre compte des relations existantes entre différents sous-systèmes et permettant par là le fonctionnement du système dans son ensemble. Le « fonctionnalisme systémique » doit donc permettre à Parsons d'expliquer comment, dans une société, des échanges entre différentes entités (les organismes biologiques, les psychismes, la structure sociale, la culture) permettent le fonctionnement d'une société.

Son utilisation nous permet dans le cadre de cette étude de démontrer le fonctionnement de la structure sociale à travers les normes et les règles, le rôle qu'a attribué la société tchadienne à la femme.

4- Techniques de la collecte des données

Dans la logique de la méthodologie en sciences sociales, les méthodes utilisées pour recueillir des informations sont : la revue documentaire, le guide d'entretien, l'observation participante.

4-1- Revue documentaire

Toute recherche scientifique s'approvisionne des écrits qui existent, donc la revue documentaire a permis d'avoir des informations relatives à notre sujet de recherche. « S'engager dans une enquête de terrain, c'est se situer du côté de la fabrication des données et non du côté de la divulgation des résultats. Il faut donc vous mettre rapidement dans le bain et lire (.....). Votre première tâche sera donc de fureter à droite et à gauche pour vous constituer une bibliothèque personnelle » (Beaud et Weber, 1988). Ainsi les recherches documentaires ont été menées : sur l'internet, des sources écrites, le Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité de la Famille, le centre culturel français, le CEFOD et la bibliothèque de l'université.

4-2 Entretiens

Il a permis d'intercepter les avis et jugements sur la perception sociale de la femme fonctionnaire dans la ville de N'djamena, de ce fait l'entretien semi structuré a été choisi.

4-2-1- Entretien semi-structuré

Les entretiens semi-structurés individuels ont servi de collecter des données qualitatives à base de questions ouvertes posées aux femmes fonctionnaires, aux hommes fonctionnaires et aux chefs religieux. Un libre choix a été donné aux enquêtés de parler librement, cette méthode nous permet d'aborder les personnes interrogées en pelle mêle, l'ordre n'est pas respecté. Les entretiens individuels réalisés ont permis de prendre connaissance des pratiques, des discours sociaux et stratégies émancipatrices de la femme fonctionnaire. Au total 50 entretiens individuels ont été réalisés dont : trente (30) femmes fonctionnaires; quinze (15) hommes fonctionnaires et cinq (5) chefs religieux.

4-3- Observation participante

L'observation participante a permis d'entrer en contact directe avec l'enquêté, de l'étudier dans son milieu et de voir tout ce qui se passe avec les femmes fonctionnaires aux seins de leur travail. Dans ces relations, s'opère une esthétisation des rapports qui dénie les distinctions et fait des échanges des lieux de satisfaction dans l'intersubjectivité (Ferréol, 2001). Elle a permis d'observer les faits et gestes de la société vis-à-vis de la femme fonctionnaire dans son milieu professionnel. Le contexte dans lequel l'observation a été faite était lors des réunions de concertation, de négociation, qui mettent en relief le rapport hommes et femmes tchadiens.

5- Techniques d'échantillonnage et de traitement des données

5-1- Techniques d'échantillonnage

Dans cette étude, les personnes ciblées sont : les femmes fonctionnaires, les chefs religieux et les hommes fonctionnaires à N'djamena. La technique employée est « l'échantillon boule de neige », le nombre d'enquêtés est limité à cinquante (50) personnes.

Tableau I: Présentation de l'échantillonnage par Ministère

Ministère	Action Sociale	Education	Santé
Femme fonctionnaire	10	10	10
Homme fonctionnaire	5	5	5
Chef religieux	5		

Source : Données de terrain, 2012

5-2- Méthode d'analyse des données

Les données qualitatives recueillies ont été traitées manuellement suivant la procédure du guide d'entretien et de la grille d'observation. Les données déjà collectées ont été mises aux points et classées selon les objectifs.

CHAPITRE III

LE STATUT DE LA FEMME TCHADIENNE

1- La femme dans la société traditionnelle au Tchad

Au Tchad, dans la société traditionnelle, la femme est considérée comme une mère et une épouse. Sa fonction se limite à la reproduction, au foyer, au ménage et à l'éducation de ses enfants ; C'est elle qui inculque à l'enfant les valeurs essentielles de son clan. C'est par elle que se transmette de génération en génération les valeurs ancestrales aux enfants, elle est la gardienne de la tradition. Dans cette société, bien que la femme ne prenne pas part aux assemblées des hommes, a son mot à dire en coulisse. Elle est en quelque sorte comme la consultante de son mari, les hommes ont tendance à avoir toujours l'avis de leurs femmes avant de prendre des décisions ; même en pleine réunion, ils s'excusent pour aller consulter leurs épouses. Dans cette société, la scolarisation de la fille est défavorable du fait de son statut qui lui est assigné (celle des travaux domestiques et d'une épouse). A l'origine, les normes et les valeurs trouvent leurs fondements dans les croyances religieuses. « La place accordée à la femme tchadienne varie selon les zones écologiques du pays. Aussi, la situation de guerre qu'a connue le pays associée à la crise économique et sociale ont fait que la femme est devenue la première responsable de la famille, prenant ainsi la place de l'époux souvent sans revenus, exilé ou enrôlé dans les organisations politiques. C'est le cas des veuves dont les époux sont morts dans les maquis ou pour d'autres causes. Les femmes tchadiennes exercent en grande majorité des activités de type informel et sans investissements conséquents, ni qualifications particulières. On les retrouve dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et l'artisanat ».

1- La femme dans la société moderne

Les femmes Tchadiennes ont eu leur droit politique en 1946, du moins en théorie. Elles peuvent participer à un vote, être candidates aux élections ; il n'ya aucune limite à l'exercice de ses droits civiques en tant que citoyennes. « Elles ont acquis ces droits avant les femmes helvétiques» (Dumont 2002). En pratique, il y a de nombreuses contraintes qui constituent un frein à l'exercice de ses droits ; ce pourquoi les femmes sont moins nombreuses au sein des assemblées nationales ou des partis politiques. Malgré cette sous-représentations, les femmes ont toujours été victimes de discriminations, surtout dans le domaine de l'éducation donnée aux enfants. Dès le bas âge, on transmet à la fille une image peu valorisante de la femme. Dans le domaine de l'éducation formelle, la fréquentation scolaire des filles est très faible ; la moitié des filles inscrites ne terminent pas le cycle primaire. A l'âge de 13-14 ans, les filles sont destinées au mariage.

« Ainsi, sur un taux de scolarisation des filles au CPI de 37%, seulement 19% atteignent la fin du cycle primaire (CM2). Cette situation se répercute évidemment au niveau de l'enseignement secondaire où les filles ne représentaient que 16% des effectifs en 1989-1990 (statistiques scolaires) » (Namitom et Julienne, 2001).

Le taux d'analphabétisme féminine est de (90%), l'obstacle qui freinait l'éducation de la fille était plus ou moins lié à leur retard en classe parce qu'elles sont occupées le matin à faire des travaux domestiques et « les parents estime que l'école moderne n'apprend pas à la fille ce qui est nécessaire à la tenue de son futur rôle de femme au foyer ; la présence des filles dans une enceinte où elles côtoient des garçons n'est pas conforme à certaines traditions, etc.... ».

Indice de parité entre filles et garçons en scolarisation primaire : L'UNESCO a produit des données de progrès plus récentes (2012) dont il ressort que, pour les 50 pays d'Afrique disposant de données à ce sujet, 32 pays enregistrent un indice de parité des genres dans l'enseignement primaire inférieur à 1,0 (moins d'inscriptions de filles que de garçons), 16 pays affichent un indice égal à 1,0 (autant d'inscriptions de filles que de garçons), et 2 pays font état d'un indice supérieur à 1,0 (plus d'inscriptions de filles que de garçons). La Guinée, le Bénin et le **Tchad** sont les pays qui ont le mieux progressé à cet égard entre 1990-1991 et 2009, avec des changements proportionnels variant de 79,2 à 55,6 pour cent. Dix pays ont vu leur indice de parité des genres dans le secondaire progresser de plus de 25 pour cent entre 1991 et 2009, les plus performants étant la Guinée, le Niger et le **Tchad** (rapport OMD 2012).

Les taux d'abandon sont supérieurs chez les filles [que chez les garçons] dans la plupart des pays africains : Six pays ont réalisé la parité entre filles et garçons au niveau de l'espérance de vie scolaire : le Cap Vert, le Lesotho, le Malawi, le Rwanda, Maurice et Sao-Tomé-et-Principe. La Gambie et le Sénégal ont atteint un point très proche de la parité, tandis que la RCA et le **Tchad** affichent un indice de parité inférieur à 0,7 (Rapport OMD 2012).

Le rapport filles/garçons dans l'enseignement tertiaire affiche des avancées modiques : Sur les 21 pays possédant de telles données, trois (Algérie, Cap Vert et Tunisie) enregistrent un indice de parité des genres supérieur à 1,0, tandis que les indices se rapportant aux quatre autres pays (Congo, Érythrée, Niger et **Tchad**) sont extrêmement faibles et se situent dans la fourchette de 0,17 à 0,34. Les meilleures avancées constatées entre 1991 et 2009 ont été observées au Mali, en Mauritanie, en RCA et en Tunisie. L'indice de parité a régressé à Djibouti, au Congo et au **Tchad**. Compte tenu de la lenteur de ces progrès, l'Afrique ne parviendra pas à la parité des genres dans l'enseignement tertiaire d'ici 2015 (Rapport OMD 2012).

2- Genre

Le genre est un concept d'origine anglo-saxonne connu sous le vocable de « gender » et qui a généré en français plusieurs expressions notamment : relations de genre, sexospécificité, rapports sociaux de sexe, sexe social, égalité entre les sexes, égalité hommes-femmes, etc. C'est un concept qui est né à l'issue d'un long processus de l'engagement féministe à lutter contre les situations d'oppression que vivent les femmes. Le genre privilégie les relations entre les hommes et les femmes, parmi les œuvres fondatrices du courant : *Le Deuxième Sexe* de Simone de Beauvoir, *Family Fortune. Men and women of the English Middle Class, 1780-1850*, de Leonore Davidoff et Catherine Hall (1986), ainsi que *Gender and the politics of history* de Joan Scott (Columbia Univ. Presse, 1988). L'intégration du concept genre dans la pensée et les stratégies de développement a été réalisée selon des étapes bien définies. L'on est parti de l'approche Intégration de la Femme au Développement (IFD) à l'approche Femme et Développement (FED) avant d'en arriver à l'approche Genre et Développement (GED).

Le concept de l'Intégration de la Femme au Développement (IFD) ciblait la femme, parce que l'on sentait son absence dans la sphère du développement. Le but de (IFD) était d'aboutir à un développement plus efficace et plus performant en recommandant des projets féminins, des composantes femmes dans les projets et des activités génératrices de revenus.

L'approche Femme et Développement « FD » considère la femme comme faisant partie des processus de développement. Elle met l'accent sur la relation entre les femmes et le processus de développement plutôt que seulement sur les stratégies d'intégration des femmes au développement. Le but de la « FD » met en valeur la contribution des femmes qui est un

Code de champ modifié

Code de champ modifié

Code de champ modifié

élément de la modernisation économique et sociale. Elle encourage l'éducation et la participation accrue des femmes, sans analyser suffisamment les différences sexuelles et les divisions de classe, de race, ou d'ethnie qui toutes ont une influence importante sur le statut social des femmes.

« *L'approche Genre et Développement* est un autre modèle de développement. C'est à la fois une philosophie, une vision, une approche qui met l'accent sur l'analyse sociale et considère les conditions socio-économiques des hommes et des femmes en vue d'un meilleur équilibre social, d'une société plus équitable, plus juste où ces deux catégories sociales (hommes et femmes) jouissent équitablement des fruits du développement » (Bonkougou et Coulibaly, 2009).

Son origine part du principe de la résolution du problème des relations de pouvoir inégales entre les hommes et les femmes, qui constituent un frein à un développement équitable.

Elle vise à donner des chances égales aux hommes et aux femmes, grâce à l'identification et la prise en compte des tâches et rôles qui ont été attribués à l'origine. C'est à dire à la perception que la société se fait des rapports entre les hommes et femmes. Elle s'intéresse, non pas à la femme en soi, mais à la construction sociale du genre et à l'attribution des rôles et des responsabilités spécifiques que la société attend des hommes et des femmes. Le genre n'est donc rien d'autre qu'un construit social.

3-1 Genre et Développement au Tchad

« Le concept "genre" ou en anglais "gender", se réfère aux relations et aux rôles sociaux des hommes et des femmes, fixés avant tout par le contexte social, culturel, économique et politique. Contrairement au déterminisme de la biologie, ces rôles et relations changent selon l'évolution de l'organisation sociale et des valeurs culturelles en vigueur. Le "Genre" en tant que catégorie sociologique fait donc partie du système social et constitue, tout comme les couches sociales et l'âge un facteur important qui détermine les rôles, les droits, les activités, les responsabilités et les chances des hommes et des femmes » (Ningam et Nicole, 2003).

Au Tchad, les programmes nationaux de développement économique sont en général conçus sans tenir compte des besoins spécifiques des femmes et en leur donnant une place marginale. Au cours de la décennie, les Nations Unies ont entrepris des nombreux travaux pour la femme qui ont montré que le principal problème des femmes était l'insuffisance de leur participation au processus de croissance du développement. Leur participation et leur accès aux ressources, aux emplois et revenus peuvent être des conditions nécessaires pour un changement économique et social du pays.

La femme joue un triple rôle dans la société : elle est mère, épouse et agent de développement ; même si son travail n'est pas reconnu par la société.

Le gouvernement tchadien conscient de ce problème a décidé de promouvoir la femme comme co-responsable de développement de sa famille, de la communauté, de la région et du pays.

C'est ainsi que le Gouvernement du Tchad a adopté et mis en œuvre, la Déclaration de la politique de la Population (DPP) en 1994 et le Déclaration de la Politique d'Intégration de la Femme au Développement (DPIFD) en 1995. Depuis l'adoption des plates-formes de Dakar et Beijing, plusieurs actions ont été mises en œuvre dans les domaines critiques retenues. C'est pour l'accélération de la mise en œuvre des stratégies préconisées que les Etats Africains ont élaboré et adopté le Plan D'Action Africain, lors de la 6eme conférence régionale africaine sur les femmes à Addis-Abeba. Ce plan recommande l'élaboration et la mise en œuvre d'une Politique Nationale Genre, ainsi que la mise en place des mécanismes de coordination et de reddition.

Depuis septembre 1995, le Tchad a adopté la déclaration de la Politique d'Intégration de la Femme au développement (DPIFD) qui affirme le caractère transversal de la dimension femme et la nécessité de promouvoir la femme et l'égalité des sexes pour un développement durable. La rédaction de ce document est basée beaucoup plus sur l'approche IFD et l'analyse de Genre.

A partir de cet instant, on remarque des actions en faveur de l'élimination de la discrimination et de l'inégalité entre les hommes et femmes commencent par prendre de l'ampleur ; il y a même la présence des femmes au niveau des instances de décisions : il y a eu des femmes ministres, parlementaires, secrétaires généraux, directrices et bien d'autres postes de responsabilités.

Les organisations non gouvernementales et des associations des femmes commencent à voir le jour (associations des femmes juristes, le réseau des femmes parlementaires et ministres, la cellule de liaison et d'information des associations féminines (CEIAF) ont influencé le milieu de la politique tchadienne en faveur des femmes.

Tableau II : Récapitulatif des grands faits marquants l'histoire du mouvement féministe.

DATE	EVENEMENTS
1789	Déception des femmes a l'assemblée constituante française : refus de droit de vote
1791	Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne
1804	Promulgation code civil : infériorité de la femme, autorité absolue de père et du mari
1857	Manifestation de femmes à New York : droit au travail et amélioration des conditions de travail création du mouvement des femmes
1878	Création du mouvement des femmes
1889	Plaidoyer pour la femme
1899	Conférence des femmes contre la guerre
1910	Proclamation de la journée internationale de la femme
1911	Première célébration de cette journée en Autriche, au Danemark, en Allemagne et en Suisse
De 1911-1914	Généralisation progressive à d'autres pays
Les années d'après guerres	Présence de plus en plus massive des femmes sur le marché du travail en remplacement des hommes
1956	Proclamation en Tunisie du codes des obligations et contrat : égalité entre hommes et femmes

1975	Année internationale de la femme
1975-1985	Décennie des Nations-Unies pour les femmes
1980	Conférence de Copenhague : Accent particulier sur les problèmes d'emploi, de santé et d'éducation, adoption par 60 pays membres de l'ONU d'une convention sur l'élimination de toutes sortes de discrimination envers les femmes (CEDEAW)
1985	Conférence de Nairobi
1994	Conférence de Caire
1995	Conférence de Pékin

Source : Données de terrain, 2012

Ce tableau nous montre l'histoire du mouvement féministe : en **1789**, les femmes ont été déçues à l'assemblée constituante française : refus de droit de vote. Lors de l'élaboration des droits de l'homme, la question du droit de vote des femmes ne fut même pas abordée par l'assemblée constituante. Les femmes étaient évincées du fait qu'il leur était interdit de prendre part aux affaires publiques. Elles doivent se contenter d'une activité domestique, on les considère comme des mères ou ménagères. Avec la constitution de septembre **1791**, la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne est un texte juridique français, exigeant la pleine assimilation légale, politique et sociale des femmes. Mais le code Civil, en **1804**, va restaurer, pour une courte période, cette suprématie de la paternité. On veut restaurer l'ordre social en s'appuyant sur la puissance des pères. Le divorce, autorisé par les lois révolutionnaires, est de nouveau interdit et le père est le seul à exercer l'autorité parentale. Grâce au Code Civil, le père est restauré dans la totalité de ses pouvoirs : puissance paternelle entière, droit de garde, droit de correction. Le code napoléonien rend aux pères la pleine autorité que les lois révolutionnaires avaient ébranlée. Vient éclater en **1857**, une manifestation d'ouvrières américaines du textile réclamant des meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes. Et c'est en **1878**, que fût créé le mouvement des femmes par la constitution d'organisations féministes réformatrices, plus durables et structurées, pour l'amélioration du sort des femmes, présidée par Maria Deraismes.

En **1889**, plaidoyer pour la femme : le Conseil de sécurité demande en particulier aux États Membres, aux organismes des Nations Unies, aux donateurs et à la société civile de faire en sorte que la question de l'autonomisation des femmes soit prise en compte dans l'évaluation des besoins et la planification. Puis en **1899** la première conférence de La Haye, la première grande manifestation des femmes organisée pour la paix.

En **1910**, lors de la deuxième conférence de l'Internationale socialiste des femmes, l'idée d'une « Journée internationale des femmes » est adoptée, sur une proposition de « Clara Zetkin, représentante du Parti socialiste d'Allemagne ». Dès **1911**, des manifestations sont organisées en Autriche-Hongrie, au Danemark, en Suisse, en Allemagne, puis les années suivantes en France, aux Pays-Bas, en Russie et en Suède. Le 8 mars **1913**, des femmes russes organisent des rassemblements. Le 8 mars **1914**, les femmes réclament le droit de vote en Allemagne. Et en **1956** en Tunisie : Amendement du code des obligations et contrats, reconnaissant à la femme une capacité juridique pleine et entière sur le même pied que l'homme. En **1975**, l'ONU a attiré l'attention du monde sur la situation des femmes en proclamant l'Année internationale de la femme et en organisant la première Conférence mondiale sur les femmes à Mexico. La décennie **1975-1985** a été proclamée Décennie pour la femme et une autre conférence s'est tenue à Copenhague (Danemark) en **1980** qui visait à revoir et examiner le Programme mondial d'action, un accès similaire à celui des hommes à l'éducation, aux opportunités d'emploi et à des services de soins médicaux appropriés, tels étaient ces trois domaines. Une troisième Conférence mondiale sur les femmes organisées par l'ONU en **1985** tenue à Nairobi (Kenya), pour examiner les résultats de la Décennie. La conférence du Caire en **1994** a adopté un programme d'action sur 20 ans qui établit un lien entre la population, le développement et L'émancipation des femmes. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui a eu lieu à Pékin en septembre **1995** a élaboré un programme d'action afin de promouvoir l'égalité dans tous les domaines.

4-La femme au travail et le travail de la femme

Dans le (Rapport OMD 2012), le **pourcentage de sièges occupés par les femmes au parlement national en 2011** : C'est en Afrique du Nord que les avancées ont été les plus notables entre 1990 et 2011. Sept pays ont atteint la cible de 30 pour cent de femmes au parlement national : le Rwanda, l'Afrique du Sud, le Mozambique, l'Angola, la Tanzanie, le Burundi et l'Ouganda. Trois autres sont très proches de la réalisation de cet objectif : l'Éthiopie, la Tunisie et le Soudan. Les pays affichant la croissance la plus rapide après 1990 (taux supérieur à 500 pour cent) sont le Maroc, la Mauritanie, l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, le Kenya et la Tunisie... Il reste toute fois 15 pays dans lesquels les femmes occupent moins de 10 pour cent des sièges au parlement national. Les pays qui ont régressé sont le Niger, le **Tchad**, la Guinée-Bissau, le Congo, la Guinée Equatoriale, le Ghana, le Cameroun et les Comores.

Les différents tableaux ci-dessus expliquent la faible présence de la femme dans la fonction publique, depuis 1947 à nos jours. Malgré l'évolution de la femme dans la vie politique, sa présence reste toujours infime. L'évolution des femmes dans le gouvernement du Tchad :

Tableau III : Nombre de députées à l'Assemblée nationale depuis 1947

Assemblée Nationale de...	Nombre de femmes élues députées
1947-1962	0
1962-1963	1
1963-1968	3
1969-1975	1
1975-1989 (Parlements provisoires)	0
Juillet-novembre 1990	7
1991-1993 (Conseil provisoire de la République)	2
1993-1997 (Conseil Supérieur de la Transition)	10
1997-2002	3
2002 à nos jours	10

Source : le quotidien n°43, 2011

Ce tableau, récapitule la présence des femmes dans l'assemblée Nationale depuis 1947 à 2011. La présence de la femme au sein des différents parlements varie selon les différents régimes. On remarque une certaine progression depuis les années 90, mais il faut reconnaître que la femme demeure toujours sous représentée au sein de la population totale. Ainsi, pour s'en tenir aux dernières législatures, les femmes ne représentent qu'une petite proportion des élus.

Tableau IV: Nombre de femmes dans les Gouvernements du Tchad depuis 1984

Période	Nombre de femmes
Sous Hissein Habré (1982- 1990)	2
Sous Idriss Déby Itno	
Gouvernements Alingué (1991-1992)	2
Gouvernements Yodoyman (1992-1993)	1
Gouvernements Moungar (1993-1993)	2
Gouvernements Kassiré (1993-1995)	2
Gouvernements Koïbla (1995-11997)	4
Gouvernements Nassour Ouaidou (1997-1999)	4
Gouvernements Kabadi (2002-2003)	2
Gouvernements Faki (2003-2005)	4
Gouvernements Yoadimnadjji (2005-2007)	8
Gouvernement Kassiré (2007-2008)	7

Source : Carrefour n°43, 2008

Ce tableau, récapitule le nombre des femmes qui ont été membres du gouvernement sous le régime de Hissein Habré jusqu'au régime de Idriss Deby Itno. Sous le régime de Hisseine Habré du 7 Juin 1982 au 1^{er} Décembre 1990, on compte deux femmes dans son gouvernement. Au régime de Idriss Deby Itno de 1990 à nos jours : dans le gouvernement de Alingué le nombre des femmes n'a pas eu de changement ; par contre dans le gouvernement de Yodoyman leurs nombres diminuent de 1. Au gouvernement de Moungar, Kassiré et Kabadi le nombre de la femme reste le même partout elles étaient deux, mais dans le gouvernement de Koïbla, Nassour Ouaidou et Faki leurs nombres augmentent, de deux elles passent à 4. Dans les deux derniers gouvernements de Yoadimnadjji et Kassiré, leurs nombres augmentent de huit et sept. Dans les derniers gouvernements, on constate le taux élevé de la femme à la vie politique du fait de l'ouverture démocratique, mais aussi de la lutte des

femmes et des associations féminines ainsi que de la communauté internationale (Objectif du Millénaire n°3).

Tableau V: Structure de la population active occupée par secteur d'activité selon le sexe

Secteur d'activité	Sexe	
	Féminin	Masculin
Secteur primaire	79,2%	75,6%
Secteur de transformation	9,7%	7,7%
Commerce	6,5%	6,9%
Services	4,5%	9,7%
Ensemble	100%	100%

Source : INSEED, ECOSIT 2, 2007

Ce tableau nous démontre la structure de la population active occupée par secteur d'activité selon le sexe, on constate le nombre élevé des femmes dans le secteur primaire ; sans doute du fait de leur importante proportion dans le milieu rural où se déploient essentiellement les activités du secteur primaire. Par contre, elles sont moins nombreuses dans le secteur des services qui est caractéristique du milieu urbain. Cette faible présence dans ces derniers secteurs explique une insuffisance de compétences spécialisées chez des nombreuses femmes.

Tableau VI: Structure de la population active par secteur selon le sexe

Secteur d'activité	Sexe		Total	Pourcentage des femmes (%)
	Féminin	Masculin		
Publique	292	1599	1891	15,44
Parapublique	254	2214	2468	10,29
Privé	1079	14384	15463	6,97
ONG	76	471	547	13,89

Source : ONAPE, 2005

Dans ce tableau, on remarque la faible présence des femmes dans le secteur privé qui est de 6% de la population active. La faible représentation des femmes à l'emploi dans les différents secteurs s'explique certainement par le faible niveau de leur scolarisation et les nombreuses difficultés qui empêchent de mener les études jusqu'à un niveau permettant d'accéder facilement à l'emploi dans ces secteurs.

Le facteur scolarisation explique encore pour une bonne part le chômage qui touche la population féminine. En effet, 24,3% de femmes sont frappées par le chômage contre 21, 2% d'hommes (ECOSIT 2). Et selon les conclusions de l'ECOSIT 2, le chômage est lié au niveau de scolarisation c'est-à-dire que les moins scolarisés ou ceux qui n'ont jamais fréquenté (et dont le taux de chômage est de 24,4%) sont plus exposés au chômage que ceux qui ont obtenu un diplôme et encore mieux un diplôme du cycle supérieur (seulement 4,5% des diplômés du cycle supérieur sont frappés par le chômage).

La représentativité des femmes dans quelques ordres et corps de métiers :

Il s'agit ici de présenter des données faisant l'état des lieux de la présence féminine dans certains ordres et corps de métier.

Tableau VII: Proportion de femmes dans divers ordres ou corps de métiers

Ordre ou corps de métier	Effectif Femme/total	Pourcentage des femmes (%)
Avocats	10/80	12,5
Greffiers	31/169	18,34
Notaires	1/11	9,09
Huissiers	0/18	00
Magistrats	20/269	7,43
Juges de paix	4/68	5,88
Cour suprême	1/16	6,25

Source : DAF Ministère de la Justice (2007)

Dans ce tableau, on observe la faible présence de la femme à la vie politique et dans certains corps du métier ; on a 12,5% des femmes avocats, 18, 34% des femmes greffiers, 9,09% des femmes notaires et dans l'huissier c'est carrément néant. On a 7,43% des femmes magistrats, 5,88% des femmes Juges de paix et 6,25% aux cours suprême. Cela peut s'expliquer par le fait que les filles n'ont pas eu accès à l'école et celles qui y sont allées n'ont pas pu atteindre les niveaux requis pour exercer certaines professions mais aussi à cause de la division sociale du travail.

CHAPITRE IV

FEMME : LOIS ET PRATIQUES SOCIALES

1- Femme et lois

Au cours de cette dernière décennie la violence faite aux femmes est devenue un enjeu majeur dans les engagements en vue de parvenir au développement durable. Les défenseurs de droit de l'homme se sont rassemblés au sein de différents pays pour amener des changements importants aux normes et politiques régionales, nationales et internationales sur la violence sexospécifique. Les violences faites aux femmes font partie des préoccupations mondiales et des questions générales relatives aux droits fondamentaux de l'homme.

« Le rapport du Tchad (CEDAW/C/TCD/1-4) indique qu'en attendant la codification des quelques deux cent (200) coutumes, la législation combine la coutume, les lois religieuses et le droit moderne. De ce fait, la vie juridique et socioéconomique de la femme tchadienne est régie tantôt par les lois coutumières, tantôt par les lois religieuses et le droit moderne » (Nations unies, 2011).

Ainsi le Tchad a ratifié le 09 juin 1996 la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui « vise toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine »(la Constitution de la République, 1996).

De ce fait le TITRE II : des libertés, des droits fondamentaux et des devoirs, traite l'Article 13 et 14 :

- **Article 13** : les Tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Ils sont égaux devant la loi.

- **Article 14** : l'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe de religion, d'opinion politique ou de position sociale.

Il a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique.

2- Femmes et pratiques sociales

« Les attitudes et comportements, les pensées et les pratiques des individus sont réglementés par leur culture. Les variables socioculturelles sont donc importantes dans l'explication des phénomènes sociaux notamment des disparités entre sexes en matière de scolarisation. Ces facteurs incluent notamment le rôle et le statut de la femme, la religion, et l'ethnie ».

Dans la société Tchadienne, les normes et valeurs trouvent parfois leurs fondements dans les croyances religieuses. Les droits modernes, coutumiers et musulmans coexistent ; et certaines dispositions de ces droits sont contraires à la jouissance des droits de la femme. « Ainsi, dans le mariage, la décision d'unir deux jeunes est prise par les chefs des deux familles sans le consentement des futurs époux et ces décisions font l'objet d'aucun acte civil. Certaines dispositions du code civil censées protéger les femmes dans les liens de mariage ne sont appliquées qu'à une minorité de femmes et la dot demeure un facteur déterminant dans le maintien des femmes dans une situation de soumission » (Nations Unis, 2011).

« La Bible, qui s'ouvre par le livre de la Genèse, il ne faut pas attendre longtemps pour apprendre que l'homme n'a effectivement fauté que parce que la femme l'y a entraîné. La pomme dégustée dans le Jardin d'Eden par la gourmandise féminine propulse l'humanité dans le Mal. Dieu condamne alors la femme à enfanter dans la souffrance et l'assigne à l'obéissance perpétuelle à son mari (Genèse 3, 16) ». D'après le témoignage d'un chef religieux : « *si Dieu a condamné la femme à enfanter, pourquoi elle cherche à ressembler à l'homme, être égale à lui, à étudier, travailler et prendre la parole en publique* ».

Elle est faite pour rester à la maison et non pour sortir et chercher son gagne pain ; car son mari est là pour subvenir à ses besoins.

Les pratiques culturelles et religieuses pensent que la femme n'est pas et ne sera jamais égale à l'homme, car dans le coran il est dit : « Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci, et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. » Coran 4/38

La femme n'a pas besoin de travailler pour subvenir à ses besoins, car c'est l'homme qui la prend en charge. Elle est née pour enfanter, éduquer ses enfants et faire les travaux domestiques. Une fois qu'elle soit émancipée elle ne respecterait plus les règles religieuses ; d'après le témoignage d'un religieux : *« la femme devient irrespectueuse, infidèle, arrogante et se voit supérieure à son mari ; elle n'a même pas besoin de lui pour subvenir à ses besoins ».*

D'après eux depuis que le Tchad a ratifié la (CEDEF) le 09 1996, et avec l'arrivée des ONG : *« les femmes sont désorientées, elles deviennent des ministres, prennent des paroles en public et osent même donner leurs points de vue ».* Puis un autre ajoute : *« certaines ONG exigent des habillements vestimentaires qui ne sont pas conforme aux règlements et normes sociales de notre réalité ».*

DANS ABOU HAMMAAD SULAIMAN, 2012. « L'Islam ou l'Intégrisme ? À la lumière du Coran et de la Sounnah » disent : « “Ceux qui veulent nier la différence entre la femme musulmane et la femme mécréante au nom de l'humanisme, du féminisme et de l'égalité, n'ont pas compris la réalité de l'Islam. La femme musulmane est supérieure à la mécréante par sa foi et sa religion, parce qu'elle a compris la Parole d'Allah. Les femmes mécréantes qui ont été séduites par le discours enfantin, naïf et simpliste du féminisme, n'ont rien réglé des problèmes qui existent dans les sociétés occidentales. Au contraire, elles n'ont fait que les aggraver. »

« Dans les années 1980 et 1990. Comme aujourd'hui, les religieux qui intervenaient à la télévision saoudienne étaient obsédés par les femmes, leurs orifices et notamment ce qui en sortait : Je n'oublierai jamais le jour où j'ai entendu que, si un bébé garçon vous urinait dessus, vous pouviez prier dans les mêmes vêtements, mais que, si c'était une fille, il fallait vous changer. Que peut-il bien y avoir dans l'urine des filles pour vous rendre si impur ? Me demandais-je. »

Au Pakistan, « si une femme rapporte un viol, quatre musulmans du bon sexe doivent servir de témoins pour prouver son cas. Sinon, elle risque d'être accusée de fornication ou d'adultère et être condamnée à la flagellation et à l'emprisonnement. Mieux, (un fait réel) le tribunal d'un village, pour régler une chicane entre clans, condamne la fille d'une des deux familles à être violée par quatre hommes du clan adverse. Immédiatement quatre hommes se

dévouent pour accomplir leur devoir de citoyens et on renvoie la fille nue chez elle » (Eltahawy, 2012).

Au Tchad, les textes fondamentaux de la République traitent l'homme et la femme de la même manière égalitaire et donne à la femme une pleine capacité juridique, mais ces textes ne sont pas appliqués ; c'est alors en cas de silence de la coutume que le code civil est appliqué. La société est beaucoup plus influencée par la culture et la tradition qui tire leurs origines des pratiques religieuses.

Il y a des proverbes arabes qui disent : « *le paradis d'une femme est sous les pieds de son mari* » ; « *Un homme aime son fils, son chameau et puis sa femme* ».

En définitive, les pratiques sociales sont défavorables à l'émancipation, l'épanouissement et le développement de la femme en raison du statut qui lui est assigné.

CHAPITRE V

DISCOURS SOCIAUX ET STRATEGIES EMANCIPATRICES DE LA FEMME FONCTIONNAIRE

1- Discours sociaux des femmes fonctionnaires

L'analyse des différentes perceptions que les acteurs sociaux ont de la femme fonctionnaire, ce qu'ils pensent ou disent d'elles, nous permettent d'élucider ces propos à travers ces propres discours.

Comme nous l'avons souligné plus haut, dans les sociétés de l'Afrique subsaharienne en général et au Tchad en particulier, la femme est d'abord mère et épouse ; elle exerce ses activités au sein du couple conjugal et sa fonction principale est celle de la reproduction. Il est du devoir de l'homme de générer les ressources financières du ménage, donc il est obligé d'aller exercer ses activités hors foyer conjugal afin de subvenir aux besoins de sa famille. « Le système traditionnel d'éducation et de formation est basé sur les principes du système patriarcal qui fait de la femme un être soumis et respectueux de la "supériorité" de l'homme. Somme toute, le poids des traditions, les privilèges sociaux, les valeurs ancestrales et la religion constituent dans une certaine mesure des freins à l'épanouissement de la femme ».

Ainsi plusieurs femmes fonctionnaires seraient victimes de ces préjugés, du fait qu'elles ont désobéi aux normes et règles de la société. Donc elles sont victimes de la discrimination au sein de leur travail ; le témoignage recueilli d'une personne interviewée : « *même le planton ne me respecte pas et ne fait pas son travail, parce que je suis une femme et que je dois moi-même nettoyer mon bureau et faire mes petites courses* ». Cette discrimination existe même au niveau hiérarchique, surtout dans les promotions ou des missions ; on favorise toujours les hommes.

Il y a des règles socioculturelles et religieuses qui structurent les comportements de la femme fonctionnaire, le témoignage d'une femme d'ethnie massa révèle : « *je ne peux pas prendre la parole devant les hommes, car ma tradition ne me permet pas* ».

Au niveau du foyer, il y a des belles familles qui n'acceptent pas que leur belle fille travaille, ils pensent que leur belle fille devrait être dans son foyer à s'occuper de son mari et de l'éducation de ces enfants. Une femme fonctionnaire nous a témoigné : « *qu'elle a été maltraitée par ses beaux-parents jusqu'à ce qu'elle en ait eu marre et quitté la maison, pourtant elle n'avait pas de problème avec son mari* ».

Plusieurs femmes fonctionnaires ont témoigné : « *Nous les femmes fonctionnaires, on nous reproche de négliger le foyer et l'éducation de nos enfants ; c'est vrai le foyer et le travail sont deux choses très difficiles à concilier, mais avec un peu d'organisation nous arrivons à nous en sortir* ».

Une directrice témoigne : « *j'ai eu beaucoup de problèmes au niveau de ma famille et même de mon travail. J'étais combattue par des hommes et même des femmes qui me prenaient pour une rebelle. Souvent, dans des réunions ou assemblées ; des voix s'élevaient contre moi pour dire : que veut-elle prouver ? Au départ, je m'étais rétractée un peu ; mais j'ai pris mon courage à deux mains et je me suis relancée. Et depuis lors, je me sens épanouie et lorsqu'il faut agir, j'agis*».

En juillet 2009, 500 invitations ont été envoyées pour assister à une bastonnade « C'est le nombre d'invitations envoyées à des amis, parents, membres de la presse, collègues par une journaliste soudanaise. Lubna Ahmad Hussein les invite à assister au procès et à l'issue prévisible du procès, 40 coups de bâtons... Son crime, avoir porté des pantalons, s'être arrogé, peut-être même pour raison de modestie, d'un privilège réservé aux mâles... Elle s'engage à avouer tous les faits dont on l'accuse pour ne pas décevoir ceux qui se dérangeraient... »

Blanche Massoukou, enseignante de la langue espagnole au collège Anne Marie Javouhey à Brazzaville, reconnaît que les femmes congolaises sont victimes de plusieurs tabous, pesanteurs socioculturelles et autres jugements négatifs à leur égard. Dans un article, elle démontre la vision de la femme intellectuelle dans la société congolaise : elle est mal vue, on la traite d'irrespectueuse, d'insolente et de hautaine.

Pendant l'entretien, elles ont témoigné d'être accusées d'adultères, et la société pense que toutes celles qui travaillent ne respectent pas leurs maris et prennent des décisions seules, ou même donnent des ordres à leurs époux ; ce qui est loin d'être la vérité.

Même « si l'une d'entre nous est nommée directrice ou a un poste supérieur, on l'accuse d'avoir des relations intimes avec son chef hiérarchique. ».

Dans l'ouvrage théâtral *la secrétaire particulière* de Jean Pliya, l'auteur nous projette l'image de Nathalie (Pliya 1984). Ce préjugé de maitresse du chef qui pèse sur les femmes doit être relatif. Durant mon entretien avec presque toutes les femmes, qu'elles soient veuves,

célibataires ou mariées, elles sont confrontées à ces jugements qui ont d'énorme répercussion dans la vie sociale.

Ces préjugés conduisent à des séparations, divorces et manque de confiance dans le foyer. Une personne interviewée nous confirme : *« quand j'ai été choisie parmi mes collègues pour une formation hors du pays, les rumeurs étaient répandues sur moi, comme quoi j'ai eu une relation avec un de mes responsables et mon mari a écouté. Depuis ce jour il n'avait plus confiance en moi, on avait des problèmes tous les jours à la maison; j'ai dû demander une affectation dans un autre service pour sauver mon foyer ».*

« Pour nous les jeunes filles, il est très difficile de trouver un mari ; parce qu'on nous considère comme des manipulatrices qui manipulent les hommes à nos guises, et n'ont aucune valeur au sein de la société traditionnelle. »

Au Japon le magazine cosmopolitan a écrit : « les femmes jeunes intellectuelles qui vivent seules, consacrent un budget élevé à la toilette, au maquillage, aux voyages et aux loisirs ». Ces jeunes femmes intellectuelles n'arrivent pas à jouir parfaitement de leurs vies, elles ont un niveau d'étude élevé qui ne leur permet pas de trouver un mari, on dit souvent qu'elles font peur aux hommes et elles sont mal vues par la société et ont l'art d'attirer un homme et le manipuler.

2- Stratégies émancipatrices des femmes fonctionnaires

Les femmes fonctionnaires sont en collaboration avec des associations et d'autres ONGs pour la lutte contre la discrimination faite aux femmes. A la fête du 8 mars 2012 (journée internationale de la femme tchadienne), les femmes fonctionnaires ont organisé des sketches sur le thème de la discrimination faite à la femme au sein de son travail. A travers ce sketch elles essaient de démontrer l'inégalité et l'injustice dont elles sont victimes. A la fin du programme, elles ont adopté une stratégie dont le but est de sensibiliser les collègues à prendre conscience sur l'égalité de droit de la femme comme une réalité.

La femme a joué un rôle politique considérable : « on se souvient encore du rôle des femmes dans le parti progressiste tchadien/rassemblement démocratique africain (PPT/RDA). Les femmes de ce parti animées par la défunte Kaltouma Guelmbang, une femme illettrée mais d'une intelligence exceptionnelle, ont joué un rôle politique de premier plan. Ces femmes ont été au début et à la fin des grandes décisions politiques de cette époque-là. C'est à

cause de l'audience de cette femme dans le milieu notamment des officiers, que feu président Tombolbaye avait fait traduire en justice Mme Guelmbang et avait requis contre elle une condamnation à mort, quitte à la gracier par la suite. Mais le Procureur de la république d'alors, Amady Nathé Gabriel, n'a demandé qu'une condamnation à temps. Elle n'a alors écopé que 7ans de prison» (René Dumont 2002).

L'Organisation Démocratique Syndicale des Travailleurs Africains (ODSTA), œuvre pour l'égalité et la représentativité proportionnelle entre les travailleuses et les travailleurs, surtout l'amélioration des conditions de vie et de travail des femmes constitue des éléments majeurs de son programme d'action. Pour atteindre ses objectifs, elle a jugé nécessaire de promouvoir des changements d'ordre social et institutionnel qui favorisent l'égalité des chances entre les hommes et les femmes à travers une large diffusion de l'information sur les conventions des Nations Unies et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Force est de constater que plusieurs instruments juridiques en faveur des femmes sont mis en place, mais leur application reste nulle. De leur côté les femmes ont une faible connaissance de ces instruments. Or, on ne peut défendre ses droits sans une connaissance certaine de ces derniers.

Cette brochure traitera de la convention de Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des conventions N° 87, 98, 29, 105, 100, 111, 182, 138, 156, 177 et 183 de l'Organisation Internationale du Travail.

Il y a aussi la Ligue tchadienne des droits de l'Homme (LTDH) Créée en 1991, la LTDH est une ONG de défense des droits humains. Sa Commission Genre lutte contre toutes discriminations à l'égard des femmes : sensibilisation aux textes législatifs de protection des droits des femmes et aux violences à l'égard des femmes; plaidoyer pour la mise en conformité des lois avec les instruments internationaux de protection des droits des femmes.

L'Association Tchadienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (ATPDH), créée en 1991 est une organisation de promotion et défense des droits de l'Homme, laïque, apolitique et à but non lucratif. A travers un travail de conseil juridique, d'enquête, de dénonciation, de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation, elle se concentre sur les thèmes suivants: lutte contre l'impunité, intégrité physique, droits des prisonniers, droits des femmes et des enfants et libertés publiques.

“L’Afrique pour les droits des femmes : ratifier et respecter !” Lancée par une centaine d'organisations, présentes sur tout le continent, le 8 mars 2009. Cette initiative a pour objectif de mettre un terme aux discriminations et aux violences à l'égard des femmes en

Afrique, en appelant les Etats à ratifier les instruments internationaux et régionaux de protection des droits des femmes, à abroger toutes les lois discriminatoires, à adopter des lois de protection des droits des femmes et à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur mise en œuvre effective.

La Coalition de la campagne à travers ses revendications, insiste sur l'urgence de l'application et du respect des droits des femmes, dont chaque violation constitue une atteinte au principe d'universalité des droits humains.

Un "cahier d'exigences" pour porter la cause des femmes

Fruit des enquêtes menées par les organisations nationales dans leurs pays respectifs, le Cahier d'exigences témoigne de la situation des droits des femmes dans plus de trente pays africains et formule des revendications clés pour éliminer les discriminations et les violences à leur égard. Ces "exigences" s'adressent aux autorités gouvernementales de chaque pays, car renforcer le respect des droits des femmes est avant tout une question de volonté politique.

Se présentant sous la forme de notes de situation, il répertorie les principales violations des droits des femmes dans chaque pays concerné. Soulignant d'abord - quand il y en a - les avancées enregistrées ces dernières années, les notes identifient ensuite les principaux obstacles au respect des droits des femmes dans la loi et dans la pratique. Outre sa fonction d'information et de sensibilisation, ce cahier constitue un important outil de plaidoyer mis à la disposition de tous les acteurs de la lutte pour le respect des droits des femmes. Toutes les exigences des organisations de la campagne seront portées auprès des autorités compétentes aux niveaux national, régional et international. Il doit aussi être un outil pour tous ceux et celles dont l'objectif est de parvenir à l'égalité totale entre les hommes et les femmes, condition essentielle de la pleine réalisation de tous les droits humains pour tous.

Pour le TCHAD : « Genève-N'Djamena, le 5 août 2009 » – Lors de son examen de la situation générale des droits de l'Homme au Tchad, le Comité des droits de l'Homme des Nations unies a exprimé son inquiétude concernant la situation des femmes dans ce pays.

Les préoccupations de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et ses organisations membres au Tchad, la Ligue tchadienne des droits de l'Homme (LTDH) et l'Association tchadienne pour la promotion et la défense des droits de l'Homme (ATPDH), concernant les discriminations et les violences à l'égard des femmes ont fait l'objet de recommandations fortes de la part du Comité des droits de l'Homme des Nations unies. Le Comité, dans ses conclusions finales du 30 juillet 2009, a appelé le Tchad à mettre fin aux mutilations génitales féminines ainsi qu'aux nombreuses discriminations à l'encontre des

femmes découlant de l'application du droit coutumier, y compris dans le cadre du régime successoral et de la propriété.

- 1- Le Comité a appelé le Tchad à prendre des mesures efficaces pour éradiquer la violence domestique, en encourageant les victimes à dénoncer les faits et en leur octroyant une assistance effective.
- 2- Le Comité a appelé le Tchad à prendre les mesures nécessaires, y compris législatives, pour l'abolition de la polygamie, et adopter et appliquer des mesures éducatives susceptibles de la prévenir.
- 3- Le Comité s'est également prononcé préoccupé par la faible représentation des femmes dans la vie publique et a appelé le Tchad à promouvoir davantage leur participation, renforcer leur éducation et garantir leur accès à l'emploi.
- 4- Enfin, le Comité a évoqué avec préoccupation le cas particulier de la mineure Khadidja Ousmane Mahamat, qui a été forcée à un mariage précoce à l'âge de 13 ans et demi et accusée d'avoir empoisonné son mari de 70 ans. Non encore jugée, elle est en prison depuis 2004, où elle a été violée par un responsable de prison des œuvres duquel elle a eu un enfant, où elle continue à être victime d'abus sexuels. "(Le Tchad) devrait protéger Khadidja Ousmane Mahamat, lui octroyer toute l'assistance nécessaire, juger et sanctionner les auteurs des violences perpétrées à son égard," a déclaré le Comité.
- 5- La FIDH et ses organisations membres appellent donc les autorités tchadiennes à mettre en œuvre dans les plus brefs délais l'ensemble des recommandations du Comité, qui feront l'objet d'un suivi attentif non seulement de la part du Comité onusien, mais également de nos organisations.

Le Collectif Féministes pour l'Égalité, né de la pétition " Un voile sur les discriminations " parue dans le Monde du 9 décembre 2003. Un groupe de féministes signataires de cette pétition, en s'enrichissant de leurs diversités culturelles, ont créé un noyau dur autour duquel une dynamique s'est constituée dans la continuité du mouvement des luttes féministes en France et à travers le monde.

Le collectif Féministes pour l'Égalité a pour objet de :

- 1.** Lutter contre les discriminations que subissent les femmes et pour l'égalité des droits.
- 2.** Refuser l'idée d'un modèle unique de la libération et de l'émancipation des femmes.
- 3.** Respecter le libre choix des femmes en mettant notamment sur le même plan le droit de porter le foulard autant que le droit de ne pas le porter.

- 4.** Lutter contre les lois d'exclusion qui stigmatisent les femmes et les traitent en citoyennes de seconde zone, en indésirables ou en caste inférieure du fait de leur appartenance sociale, culturelle, religieuse ou politique.
- 5.** Lutter contre les lois et interprétations restrictives des libertés. Construire un discours alternatif et interroger à la lumière des luttes des femmes les concepts fondateurs de nos sociétés.
- 6.** Lutter contre les instrumentalisations politiques et médiatiques de la cause des femmes.
- 7.** Approfondir le travail de réflexion et d'analyse, dans tous les domaines, des mécanismes de discrimination pour construire des outils de lutte efficaces.
- 8.** Organiser une véritable action d'éducation populaire pour et avec les femmes.
- 9.** Lutter pour l'émancipation des femmes en respectant leurs choix (politiques, sociaux, religieux, sexuels...) et en dénonçant l'exercice de toute force, politique, religieuse, intellectuelle ou sexiste qui leur dénie ce droit.
- 10.** Faciliter la prise de parole par les femmes dans les débats et la vie publique, et permettre le partage des idées et des expériences entre elles en créant des liens avec les acteurs et actrices de dynamiques locales.
- 11.** Affirmer et construire des réflexions communes et des pratiques d'échange et de solidarité avec les femmes au niveau international.
- 12.** Favoriser la transversalité politique, sociale, régionale et générationnelle des personnes et des idées.

CONCLUSION

Après l'analyse faite sur la présente étude, il est clair que la femme fonctionnaire tchadienne quel que soit sa classe sociale, sa religion, son statut matrimonial, son niveau d'instruction, son ethnie ou sa région, subit la discrimination.

Malgré les Déclarations et les Conventions des Nations Unies, la Constitution et les textes de lois qui garantissent les mêmes droits aux tchadiens des deux sexes, les femmes continuent de subir la discrimination que ça soit au foyer ou au sein de son travail. L'inégalité faite aux femmes, quels que soient la variance de la culture reste la même.

La division des tâches qui a été transmise à la femme dès le bas-âge est devenue un obstacle à son éducation, une fois qu'elle atteint l'âge de mariage 13-14 ans ; elle sera obligée d'abandonner ses études et jouer le rôle qui lui est conféré : celui de la ménagère. C'est pourquoi aujourd'hui, on remarque son absence dans les institutions professionnelles. Ainsi, la mise en œuvre efficace de la PNG a abordé de façon sereine la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans les secteurs de la vie culturelle, sociale et économique.

Dès lors, plusieurs ONG ont commencé à plaider la cause des femmes, dans le but d'éradiquer cette discrimination et d'intégrer la femme au développement. A travers les sensibilisations, les encouragements et les faveurs accordées aux femmes, aujourd'hui elles sont présentes dans la vie politique, même si elles ne sont pas nombreuses.

La présence des femmes dans la vie politique ou active est presque invisible, elles sont présentes dans les administrations, mais participent peu aux activités, ou à la prise de décision. Leurs points de vue ne sont pas pris en compte, du fait de son statut. Certaines femmes n'ont même pas le droit de prendre la parole en publique, la tradition leur interdit ; surtout si elles se retrouvent devant les hommes.

Lors de mon observation participante, j'ai remarqué à la réunion administrative des staffs, les femmes n'interviennent pas trop, elles sont très timides ; et même si elles interviennent, ils font semblant de les écouter sans commenter et ils les ignorent. Ainsi, vivent les femmes en milieu professionnel dans l'oppression et la discrimination.

Depuis toujours, la tradition a reléguée la femme au second rang, les pratiques socioculturelles qui sont nées de coutumes et mœurs ont du mal à accepter l'égalité et le travail de la femme, la traite d'un être faible, malléable, inférieur et qui n'est pas capable de prendre toute seule une décision.

Ces pratiques traditionnelles qui pèsent sur la femme fonctionnaire, du fait qu'elle a changée du statut (de la femme ménagère à la femme intellectuelle), devient un obstacle à son développement et son épanouissement. D'après les témoignages des enquêtées, elles ont toutes des problèmes non seulement dans leur foyer mais aussi au sein de leur travail et surtout avec leurs entourages. Elles sont devenues un sujet de débat partout où elles passent, elles sont indexées et mal vues; Elles sont traitées de tous les maux.

En définitive, l'obstacle de l'inégalité est un problème d'organisation qui remonte à l'origine de la division des tâches attribuée à la femme. Pour déconstruire cette idée, il faut remonter à la source, changer les mentalités de résistance de nos complexes et reflexes de supériorité et de domination, d'infériorité et de soumission. La réponse d'inégalité se trouve en chacun de nous, dans la volonté de changer son comportement, d'inverser les tendances négatives pour un développement humain durable fondé sur les principes d'équité et du respect de droit.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1- **JEANNA, B.** et **CHRISTINE, V.**, (2000). *Le genre : un outil nécessaire*, Edition Harmattan, (pp. 174-178)
- 2- **ALBARELLO, L.**, (1999). *Apprendre à chercher l'acteur scientifique*, Paris, édition Armand colin, 300p.
- 3- **BEAUD, S.** et **WEBER, F.**, (1998). *Guide de l'enquête de terrain, produire et analyser des données ethnographiques*, Paris, édition la découverte, 322p.
- 4- **BOURDIER, P.**, and al, (1972). *le métier de sociologue*, Paris, édition Mouton, 357p.
- 5- **DURKHEIM, E.**, (1963). *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, FUP 15^e éd, 149p.
- 6- **KATHLEEN, N.**, (1981). *Femmes et société*, éditions Denoel, 173p.
- 7- **DE BEAUVOIR, S.**, (1949). *Le deuxième sexe*, Paris, édition Gallimard
- 8- **QUIVY, R.** et **CAMPENHOUDT, L. V.**, 1995. *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod.
- 9- **QUIVY, R.** et **CAMPENHOUDT, L. V.**, (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dumod, 3^e édition, 253p.
- 10- **BORDELEAU, Y.**, (1997). *Méthodes d'analyse et d'investigation en milieu organisationnel*, éditions Nouvelles, 287p.
- 11- **BOURDIER, P.**, (1980). *le sens pratique*, Paris, Minuit.
- 12- **ÉWANJE-ÉPEE, F. B.** et **MAGLIANI-BELKACEM, S.** (2012). *Les féministes blanches et l'empire*, Paris, éd. La Fabrique, 144 p.
- 13- **PROGRAMME ECOLO**, (2009). « *Pour une société émancipatrice* » - Chapitre 8 « Questions de société » 130p.
- 14- **CAPO-CHICHI, L. C.**, (2008). *Le Statut de la Femme Chez Chinua Achebe*, CAAREC édition.

- 15-JEANNE, B.**, (1996). *Femme du sud, chef de famille*, Paris, Edition Karthala, 410p.
- 16-JEANNE, B.**, (1992). *Relations de genre et développement : femmes et sociétés*, Paris : ORSTOM, 326p.
- 17-MACE, G.**, (1997). *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Paris, De Baeck Université, 134p.
- 18-LUCE, C.**, (1993). *Femmes, rapports sociaux de sexe et stratégies de développement en Afrique de l'Ouest*, Québec : Centre Sahel, 59p.
- 19-CHRISTINE, D.**, (1991). « *Penser le genre, quels problèmes ?* » in : *Sexe et genre : de la hiérarchie des sexes*, édition du CNRS, 101p.
- 20-BALANDIER, G.**, (1974). *Anthropo-logiques*, Paris, PUF
- 21-DIANE, E.**, (1991). *Male Bias in the développement Procès*, Manchester: Manchester University Press, 288p.
- 22-Enda Tiers Monde**, (1997). *Femmes et africaines : un double combat*, Revue environnement Africain, 234p.
- 23-HELENA, H. et DANIEL, S.**, (1996). *Femmes et partage du travail*, Paris : Syros, 281p.
- 24-DOMONT, R.**, (2001). *La femme dans la société traditionnelle au Tchad*,
- 25-BOUDON, R.** (2006). *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 3^{ème} édition.
- 26-FERREOL, G.** (2004). et al. *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition.
- 27-GRAWITZ, M.**, (1994). *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 6^{ème} édition.
- 28-GRAWITZ, M.**, (2004). *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 8^{ème} édition.

- 29-**FERREOL, G., CAUCHE, P., DUPREZ, J-M., GADREY, N. et SIMON, M.**, (2004). *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Armand Colin, 3^{ème} édition.
- 30-**ALPE, A., LAMBERT, J-R., BEITONE, A., PARAYRE, S. et DALLO, C.**, (2007). *Lexique de sociologie*, Dalloz, 2^{ème} édition.
- 31- Le nouveau petit Robert de langue française, (2007).
- 32-**LARRIVEE, I.**, (1993). *La place et le rôle des femmes dans les administrations Africaines Présentation et rapport de synthèse*, Casablanca, 11p.
- 33-**CLAIRE, J.**, (2009) *Equipe AP, ces femmes qui font tant*.
- 34-**ST-AMOUR, N., LAVERDURE, J., DEVAULT, A. et MANSEAU, S.**, (2005). *la difficulté de concilier travail-famille : ses impacts sur la santé physique et mentale des familles québécoises*, institut national de santé publique du Québec, 30 p.
- 35-**KAKAI S.H.F.**, (2010). *Analyse par genre de la participation et de la sous- représentativité des femmes au sein des instances décisionnelles et décentralisées au Benin*, Revue perspectives et sociétés, No 1, 22p.
- 36-*Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme (CEDAW)*, (2011). GENEVE, OCTOBRE.
- 37-**JOSEPH, N.**, (2007). *Etude sur le genre et les politiques nationales*, 37p.
- 38- **BONKOUNGOU, R. et COULIBALY, Z.**, (2009). *La coalition femme et bonne gouvernance*.
- 39-**PELCHAT, C. et al**, (2010). *Entre le rose et le bleu : stéréotypes sexuels et construction sociale du féminin et du masculin*, Québec, 32p.
- 40-**NICOLE, M. N.**, (2004). *Suivi/Evaluation du plan Africain pour la mise en œuvre des plates-formes de Dakar et de Beijing*, janvier, 47p.
- 41-**Organisation Démocratique Syndicale des Travailleurs Africains**, (2004). *La Femme Emancipée*, 82p.

- 42-NANITOM, M. et JULIENNE, D., (2001). *Etude sur la condition juridique et socio-culturelle de la femme*, N'Djamena, 30p.
- 43- NICOLE, M. N. et NINGAM, N., (2003). *les défis à l'intégration du genre au Tchad*, 11p.
- 44-INSEED, (2004). *Enquête sur la démographie et la santé au Tchad*.
- 45-PNUD, (2006). *Rapport sur le développement humain*
- 46-AMOUZOUVI, M., (2007-2008). *Cours de techniques de recherches en sciences sociales*, 2^e année de Sociologie, 49p.
- 47-BONKOUNGOU, R. et COULIBALY, Z., (2009). *Formation des acteurs locaux : maires et adjoints aux maires, conseillers municipaux, responsables d'associations et membres de la coalition femme et bonne gouvernance sur le processus de planification, programmation et budgétisation sensible au genre*, 9p.
- 48-RAPPORT OMD (2012) : *La place du Tchad en Afrique*.
- 49-GUATTARI, F., (1992). « *Pour une refondation des pratiques sociales* », dans *Le Monde diplomatique*.
- 50-MOULINIER, D., Commentaire sur l'ouvrage de GRANON-LAFONT, J., (1994). *Les pratiques sociales en dette de la psychanalyse*, Paris.
- 51-SOUZA, N. M., (2005). *La lutte de Thomas Sankara pour l'émancipation de la femme au Burkina Faso*, 48p.
- 52-République du Tchad, (2006), *rapport de suivi des objectifs du millénaire pour le développement (OMD)*, N'djamena Ministère de l'économie et du plan.
- 53-République du Tchad, (2008), *Document de stratégie nationale de la réduction de la pauvreté*, N'djamena, Ministère du plan, du développement et de la coopération.
- 54-République du Tchad, (2009), *Rapport national d'évaluation des quinze (15) ans de mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing*, N'djamena.

55-**CEFOD**, (2005). *Les droits par les textes, recueil de textes relatifs aux droits des femmes*, N'Djamena.

56-**Eltahawy, M.**, 2012. *Courier international*. no 1147 25 Octobre

Références webographiques

1- http://www.chez.com/sociol/consstru_bourdieu.htm

2- <http://www.memoireonline.com>

3- http://www.banque-pdf.fr/fr_definition-de-perception-sociale

ANNEXES

ANNEXE 1 : GUIDE D'ENTRETIEN POUR LA COLLECTE DES DONNEES

1- IDENTIFICATION

Nom :

Prénom :

Age :

Fonction :

Ancienneté :

Situation matrimoniale :

Guide d'entretien adressé aux femmes fonctionnaires

- 1- Qu'est ce qu'une femme ?
- 2- Que pensez-vous du travail de la femme ?
- 3- Que pensez-vous de vous-même entend que femme fonctionnaire ?
- 4- Que pense la société du travail de la femme ?
- 5- Décrivez-moi vos rapports avec votre chef hiérarchique ?
- 6- Pensez-vous que la religion ou la tradition influence votre travail ?
- 7- Quelles stratégies adoptées vis-à-vis de vos entourages ?
- 8- Quelles sont vos relations professionnelles avec vos collègues ? hommes ?
- 9- Quelles sont les difficultés que vous rencontrez au bureau ?
- 10- Est-ce qu'on vous traite de la même manière avec les autres ? employés ?
- 11- Que pensez-vous de la promotion des ONG sur les femmes ?
- 12- Y-a-il un changement depuis l'arrivée du genre ou des ONG ?

Guide d'entretien adressé aux chefs religieux

- 1- Qu'est-ce qu'une femme ?
- 2- Que pensez-vous du travail de la femme ?
- 3- Que pensez-vous de la femme fonctionnaire ?
- 4- Comment appréciez-vous le rapport du genre ?
- 5- Quel rôle et place donnez-vous à la femme dans la société ?
- 6- Que pensez-vous de l'émancipation de la femme ?
- 7- Pensez-vous qu'il y a un changement du statut de la femme ? si oui pourquoi ?
- 8- Comment appréciez-vous ce changement ?
- 9- Que pensez-vous de la promotion des ONG sur les femmes ?
- 10- Que pensez-vous de l'égalité entre l'homme et la femme ?
- 11- Les pratiques sociales respectent-elles l'égalité des sexes ?

Guide d'entretien adressé aux fonctionnaires hommes

- 1- Qu'est-ce qu'une femme ?
- 2- Que pensez-vous du travail de la femme ?
- 3- Que pensez-vous de la femme fonctionnaire ?
- 4- Comment appréciez-vous le rapport du genre ?
- 5- Quels sont vos rapports avec vos collègues femmes ?
- 6- Quel rôle et place donnez-vous à la femme dans la société ?
- 7- Que pensez-vous de l'émancipation de la femme ?
- 8- Quelles sont ces compétences en dehors du travail ?
- 9- Que pensez-vous de la promotion des ONG sur les femmes ?
- 10- Que pensent la société de vous et vos collègues femmes ?
- 11- Considérez-vous vos employés au même pied d'égalité ?
- 12- Laissez-vous votre secrétaire prendre des décisions ?
- 13- Prenez-vous en compte l'avis de votre collègue femme ?

Annexe 2 : liste des tableaux

Tableau I : Présentation de l'échantillonnage par Ministère

Tableau II : Calendrier de recherche 2011-2012

Tableau III : Tableau 3 : Récapitulatif des grands faits marquants l'histoire du mouvement féministe.

Tableau IV : Nombre de députées à l'Assemblée nationale depuis 1947

Tableau V : Nombre de femmes dans les Gouvernements du Tchad depuis 1984

Tableau VI : Structure de la population active occupée par secteur d'activité selon le sexe

Tableau VII : Structure de la population active par secteur selon le sexe (2005)

Tableau VIII: Proportion de femmes dans divers ordres ou corps de métiers

Annexe 3 : liste des graphiques

Carte 1 : carte du Tchad

Carte 2 : zone d'étude

Annexe 4 : Tableau du Calendrier de recherche 2011-2012

ACTIVITES	DUREES
Formulation du sujet	Mai
Recherche documentaire et Elaboration des outils de collectes de données	Juin- Juillet
Pré-enquête et la collecte des données sur le terrain	Aout- Septembre
Dépouillement et analyse de données	Octobre-Novembre
Rédaction de mémoire	Décembre
Dépôt de mémoire	Janvier 2013
Soutenance	

Source : Données de terrain, 2012

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
SIGLES ET ACRONYMES.....	5
RESUME.....	7
ABSTRACT.....	7
INTRODUCTION.....	8
CHAPITRE I : Fondements théoriques et conceptuels.....	12
1-Problématique.....	13
1-1- Constats.....	13
1-2- Hypothèses spécifiques.....	15
1-3- Objectifs de recherche.....	15
2-Cadre conceptuel.....	15
2-1- Clarification conceptuelle.....	15
2-2- Délimitation thématique.....	17
2-3- Justification du choix du sujet de recherche.....	17
2-4- Revue de la littérature.....	18
CHAPITRE II : Cadre méthodologique et monographique de l'étude.....	23
1-Présentation du Tchad.....	24
1-2- Présentation du milieu d'étude.....	26
2- Nature de l'étude.....	27
3- Modèle d'analyse.....	27
4- Techniques des collectes des données.....	28
4-1- La revue documentaire.....	28
4-2- Entretien.....	29
4-2-1- Entretien semi structuré.....	29
4-3- Observation participante.....	29
5-Techniques d'échantillonnage et de traitement des données.....	29
5-1 Techniques d'échantillonnage.....	29
5-2 Techniques de traitement des données.....	30
CHAPITRE III : le statut de la femme tchadienne.....	31
1-La femme dans la société traditionnelle au Tchad.....	32

2-La femme dans la société moderne.....	32
3-Genre.....	34
3-1- Genre et Développement au Tchad.....	35
4-La femme au travail et le travail de la femme.....	40
CHAPITRE IV: femme : lois et pratiques sociales.....	45
1-Femme et lois.....	46
2-Femmes et pratiques sociales.....	47
CHAPITRE V : discours sociaux et stratégies émancipatrices de la femme fonctionnaire....	50
1-Discours sociaux des femmes fonctionnaires.....	51
2-Stratégies émancipatrices des femmes fonctionnaires.....	53
CONCLUSION.....	58
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	60
ANNEXE.....	65
TABLE DES MATIERES.....	71